



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service

(RPQS)

2020



"crédit photo : fotolia"

EAU et **ASSAINISSEMENT**

Maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne Siveer



Le syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » est un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement.

Il regroupe des communes et des Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) du département de la Vienne, il peut par ailleurs regrouper des communes ou des EPCI de départements limitrophes.

Le syndicat Eaux de Vienne – Siveer dispose de quatre cartes de compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Protection contre l'incendie

Les organes exécutifs du syndicat sont le Président et le bureau.

Jusqu'au 6 octobre 2020, Le Président était **Jean-Claude BOUTET**

Les vice-présidents étaient Philippe PATEY, Nicole VALETTE, Rémy COOPMAN, Edouard RENAUD, Evelyne AZIHARI, Claude SERGENT, Pierre GOURMELON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul MOINE, Christian CHAPLAIN, Jean-Jacques BERTHELLEMY, Jacques SABOURIN, Alain GUILLON, Patrick CHARRIER, Gérard SARDET

Les membres du bureau étaient Dominique HAUTE, Joël DORET, François AUDOUX, Michel MALLET, Roland LATU, Dominique GAUTIER, Jean-Claude ARRIVE, Jean-Pierre JAGER, Gilles MULTEAU, Gilles BOUILLAULT



Depuis le 7 octobre 2020, Le président est **Rémy COOPMAN**

Les vice-présidents sont Philippe PATEY, Evelyne AZIHARI, Edouard RENAUD, Patrick CHARRIER, Christian CHAPLAIN, Nicolas REVEILLAULT, Claude SERGENT, Jacques SABOURIN, Roland LATU, Claude DAVIAUD, Laurent LUCAUD, Françoise MICAULT, Dominique DABADIE, Pascale GUITTET, Alain GUILLON

Les membres du bureau sont Jean-Pierre JAGER, Thierry TRIPHOSE, Odile LANDREAU, Joël DORET, Bernard ROUSSEAU, Frédy POIRIER, Gilbert JALADEAU, Bernard HENEAU, Michel MALLET



Rémy COOPMAN
Président
CC Civraisien en Poitou



Philippe PATEY
1^{er} Vice-Président
CC Haut-Poitou



Evelyne AZIHARI
Vice-Présidente
CC Grand Châtellerault



Edouard RENAUD
Vice-Président
CC Pays Loudunais



Patrick CHARRIER
Vice-Président
CC Vienne et Gartempe



Christian CHAPLAIN
Vice-Président
CC Vallées du Clain



Nicolas REVEILLAULT
Vice-Président
CU Grand Poitiers



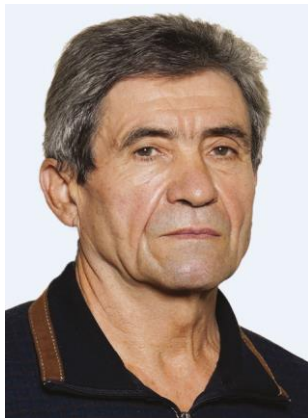
Claude SERGENT
Vice-Président
CC Pays Loudunais



Jacques SABOURIN
Vice-Président
CA Grand Châtelleraudais



Roland LATU
Vice-Président
CC Civraisien en Poitou



Claude DAVIAUD
Vice-Président
CC Vienne et Gartempe



Laurent LUCAUD
Vice-Président
CU Grand Poitiers



Françoise MICAULT
Vice-Présidente
CC Vallées du Clain



Dominique DABADIE
Vice-Président
CC Haut-Poitou



Pascale GUITTET
Vice-Présidente
CU Grand Poitiers



Alain GULLON
Vice-Président
CC Vienne et Gartempe



Jean-Pierre JAGER
Membre du Bureau
CC Pays Loudunais



Thierry TRIPHOSE
Membre du Bureau
CA Grand Châtelleraudais



Odile LANDREAU
Membre du Bureau
CA Grand Châtelleraudais



Joel DORET
Membre du Bureau
CC Haut-Poitou



Bernard ROUSSEAU
Membre du Bureau
CC Vienne et Gartempe



Frédy POIRIER
Membre du Bureau
CU Grand Poitiers



Gilbert JALADEAU
Membre du Bureau
CC Civraisien en Poitou



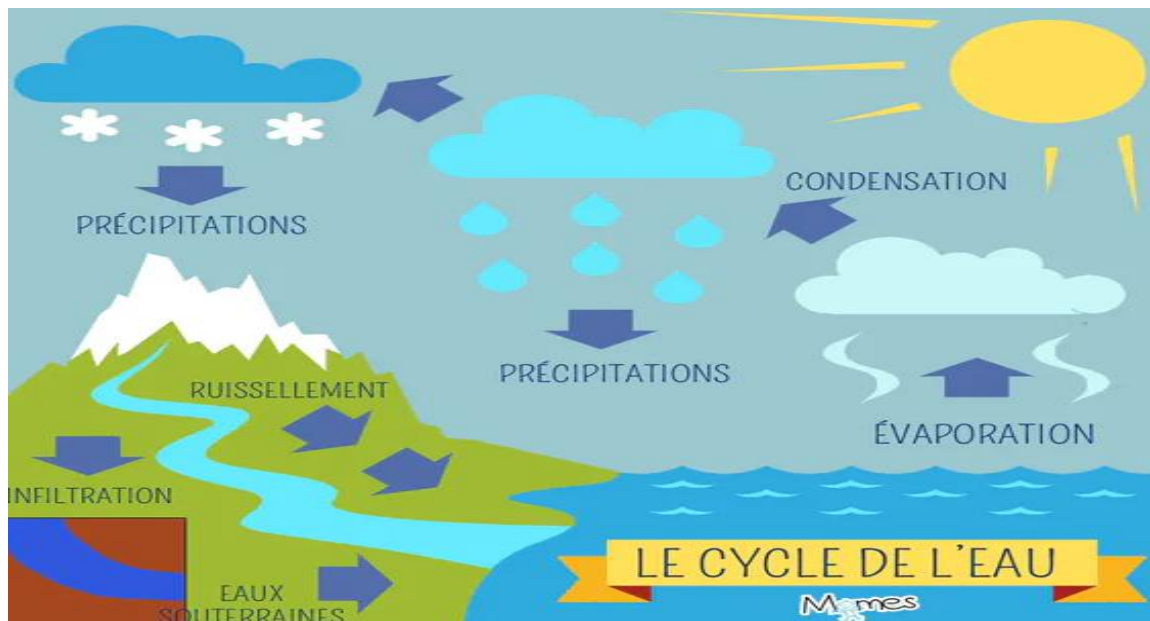
Bernard HENEAU
Membre du Bureau
CA Grand Châtelleraudais



Michel MALLET
Membre du Bureau
CC Haut-Poitou

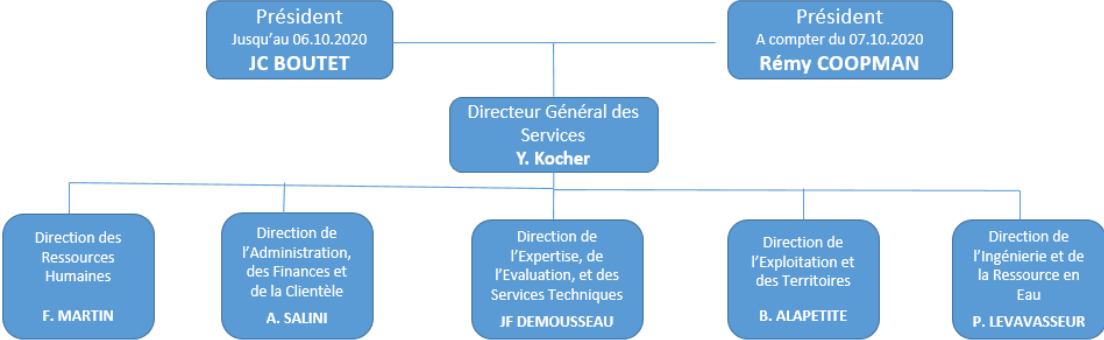
Nos principales missions :

- Investissements dans l'étude et la réalisation d'équipements d'eau potable.
- Exploitation des forages, traitement du fer, du manganèse, des pesticides.
- Traitement complet des eaux brutes (eaux souterraines et eaux de surface) : Comme par exemple le traitement de l'eau de la Vienne à Châtelleraut (3 millions m³/an).
- Gestion d'usines d'ultrafiltration aux Roches-Prémarie-Andillé et à St Martin-L'Ars.
- Gestion d'usines de traitement du calcaire à Archigny, Jaunay-Clan et Angliers.
- Gestion d'une usine de traitement biologique des nitrates dans le Sud Vienne, à St Pierre d'Exideuil.
- Gestion des réseaux, sectorisation, recherche et réparation des fuites dans un objectif permanent d'économie et de représentation de la ressource.
- Gestion des abonnés : relevés de compteur, facturation, conseil et assistance.

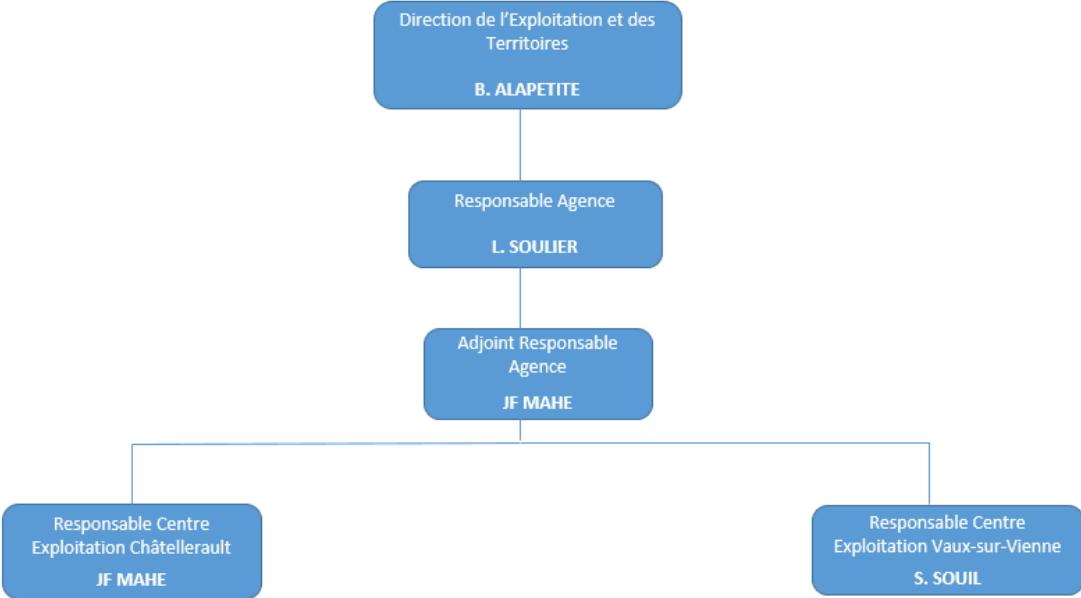


ORGANISATION DES SERVICES

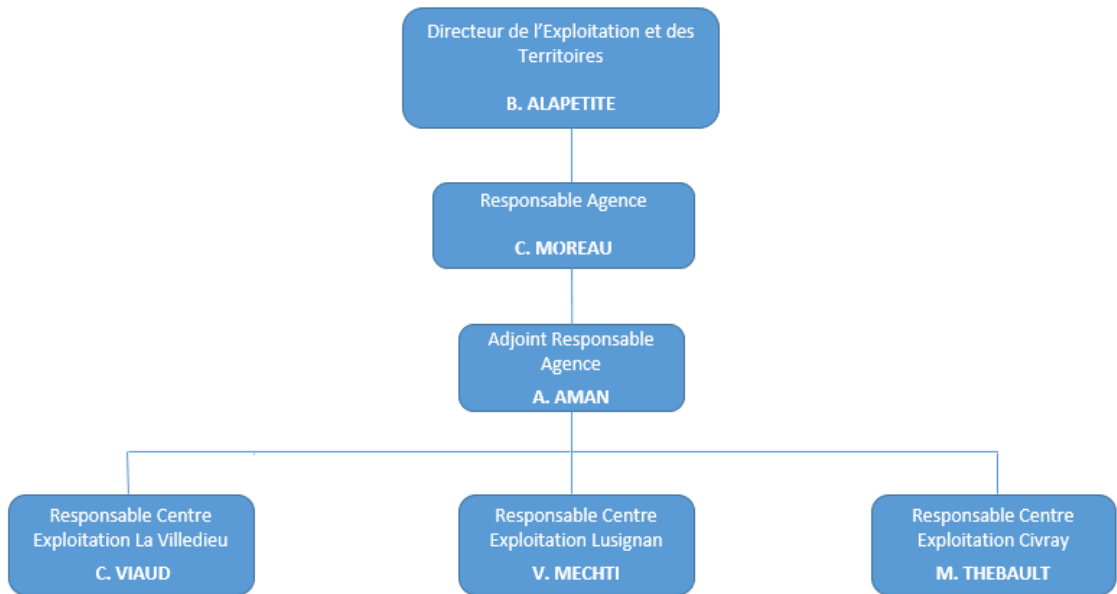
SIEGE 2020



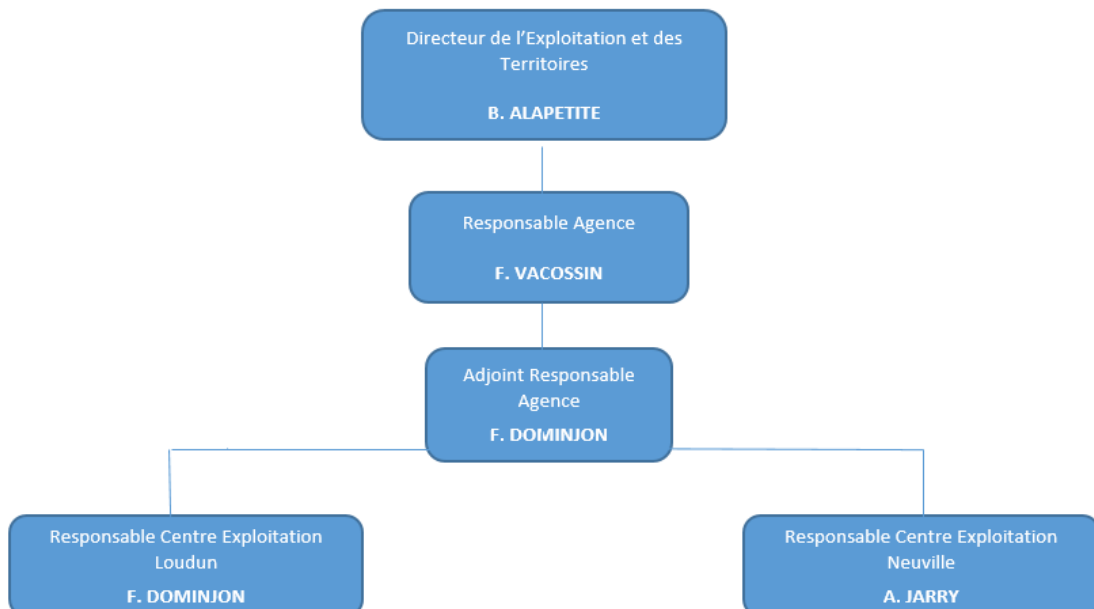
CHATELLERAULT 2020



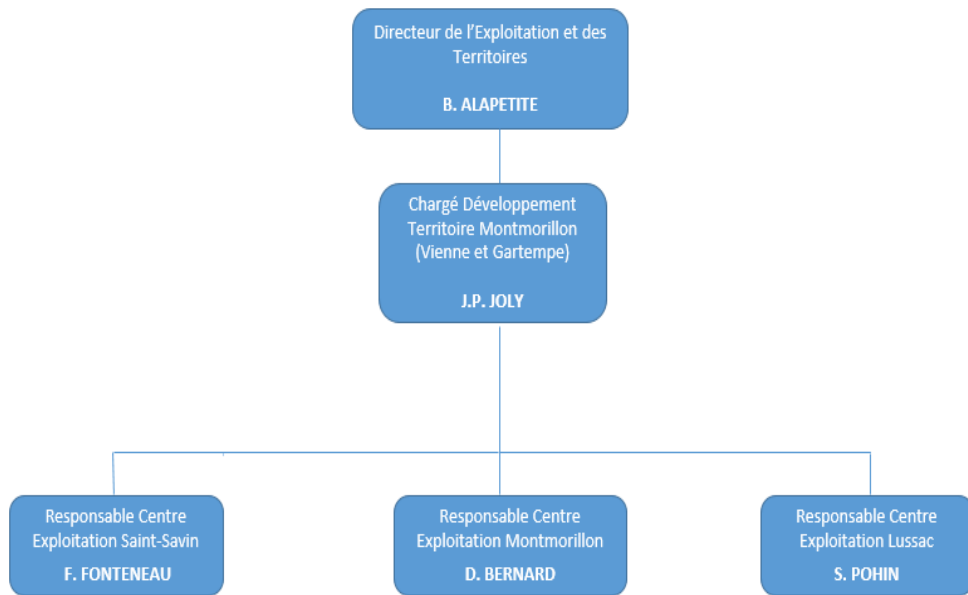
LA VILLEDIEU 2020



NEUVILLE 2020



MONTMORILLON 2020



Périmètre EAU POTABLE

Le syndicat est constitué de 25 Comités Locaux qui regroupent 263 communes.

COMITE LOCAL DU BAS-LOUDUNAIS

- | | | | |
|-------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| - Angliers | - Arçay | - Aulnay | - Berthezon |
| - Ceaux-en-Loudun | - Chalais | - La Chaussée | - Chouppes |
| - Coussay | - Craon | - Dercé | - Doussay |
| - La Grimaudière | - Guesnes | - Marçay (37) | - Marnes (79) |
| - Martaizé | - Maulay | - Mazeuil | - Messemé |
| - Moncontour | - Monts-sur-Guesnes | - Mouterre-Silly | - Nueil-sous-Faye |
| - Prinçay | - La Roche-Rigault | - Rossay | - Saires |
| - Sammarçolles | - Savigny-sous-Faye | - Saint-Clair | - St-Jean de Sauves |
| - Saint-Laon | - Verrue | | |

COMITE LOCAL DE BEAUMONT

- Beaumont – Saint Cyr
- Colombiers
- Jaunay-Marigny

COMITE LOCAL DE BOISSE-DESTILLES

- Mauprévoir - Pressac - St-Martin-L'Ars
- Usson du Poitou
- Asnières-sur-Blour - Le Vigeant - Luchapt
- L'Isle-Jourdain - Millac - Nérignac
- Moussac-sur-Vienne - Mouterre-sur-Blourde
- Availles-Limouzine

COMITE LOCAL DE BRIGUEIL-LE-CHANTRE

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Bourg-Archambault | - Brigueil le Chantre |
| - Coulonges | - Journet |
| - La Trimouille | - Liglet |
| - Saint-Léomer | - Thollet |
| - Tilly (36) | |

COMITE LOCAL DE LA BUSSIÈRE-ST SAVIN

- Fleix - La Bussière - Lauthiers
- Nalliers - Paizay-Le-Sec
- Antigny - Béthines - Haims
- St Germain - St Savin - Villemort

COMITE LOCAL DE CHANTEMERLE

- | | |
|-------------|------------------|
| - Anché | - Ceaux-en-Couhé |
| - Chatillon | - Couhé |
| - Payré | - Voulon |

COMITE LOCAL DE CHATELLERAULT-NAINTRE

- Châtellerault - Naintré

COMITE LOCAL DE CHAUVIGNY

- Chauvigny

COMITE LOCAL DE DISSAY – ST GEORGES

- Dissay - St Georges Les Baillargeaux

COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU EST

- Cissé - Quinçay
- Neuville-de-Poitou - Villiers - Yversay
- Saint-Martin La Pallu
(dont Blaslay, Charrais, Chéneché, Varennes et Vendevre du Poitou)
- Avanton - Chabournay - Ouzilly
- Chiré-en-Montreuil - Frozes - Vouillé

COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU OUEST

- Champigny-en-Rochereau
- Amberre - Chalandray - Cherves
- Cuhon - Maisonneuve - Massognes
- Ayron - Benassay-Lavausseau
- La Chapelle-Montreuil - Latillé - Maillé
- Mirebeau - Montreuil-Bonnin
- Thurageau - Varennes - Vouzailles

COMITE LOCAL DE LOUDUN - BASSES

- Basses - Loudun

COMITE LOCAL DE LUSIGNAN

- Celle-l'Évescault - Cloué
- Coulombiers - Curzay-sur-Vonne
- Jazeneuil - Lusignan
- Marçay - Marigny-Chémereau
- Rouillé - Saint-Sauvant
- Sanxay

COMITE LOCAL DU LUSSACOIS

- Bouresse - Lhommaizé
- Valdivienne - Verrières
- Saint-Laurent de Jourdes
- Chapelle-Viviers - Civaux
- Gouex - Leignes-sur-Fontaine
- Lussac-Les-Châteaux - Mazerolles
- Persac - Pindray
- Sillars - Queaux

COMITE LOCAL DE LATHUS

- Adriers - Lathus-Saint-Rémy
- Moulismes - Plaisance
- Saulgé

COMITE LOCAL DE MONTMORILLON

- Jouhet - Montmorillon

COMITE LOCAL DE SAINT-JULIEN

- Bignoux - Bonnes
- La-Chapelle-Moulière - Jardres
- Lavoux - Liniers
- Pouillé - Saint-Julien-L'Ars
- Savigny-L'Evescault - Sèvres-Anxaumont
- Tercé

COMITE LOCAL DU SIVA-SUD

- Aslonnes - Château-Larcher
- Dienné - Fleuré
- Gizay - Iteuil
- Nieuil L'Espoir - Nouaillé-Maupertuis
- Les Roches-Prémarie - Smarves
- Vernon - La Villedieu du Clain

COMITE LOCAL DE LA SOURCE BLEUE

- Brion - Gençay
- Magné - Marnay
- La Ferrière-Airoux - St-Maurice-La-Clouère
- St-Secondin
- Champagné-Saint-Hilaire - Romagne
- Sommières-du-Clain

COMITE LOCAL DU SUD-VIENNE

- Asnois - Blanzay - Brux
- Champagné-Le-Sec - Champniers
- Charroux - Châtain - Chaunay
- Château-Garnier - Civray
- Genouillé - Joussé - Linazay
- La Chapelle-Bâton - Lizant
- Payroux - St Gaudent - St Macoux
- St Pierre d'Exideuil - St Romain
- St Saviol - Savigné - Surin
- Vaux-en-Couhé - Voulême

COMITE LOCAL LES TROIS-MOUTIERS

- Berrie
- Beuxes
- Glenouze
- Pouançay
- Raslay
- Saix
- Les Trois-Moutiers
- St Léger-de-Montbrillais

COMITE LOCAL DU VAL DE GARTEMPE ET CREUSE

- Bournand
- Curçay-sur-Dive
- Morton
- Ranton
- Roiffé
- Ternay
- Vézières
- Coussay-Les-Bois
- Lésigny-sur-Creuse
- Angles-sur-L'Anglin
- Pleumartin
- Vicq-sur-Gartempe
- Mairé
- La Roche-Posay
- Leigné-Les-Bois
- St Pierre de Maillé

COMITE LOCAL DE VAUX-SUR-VIENNE

- Antran
- Ingrandes-sur-Vienne
- Leugny
- St Christophe
- St-Rémy-sur-Creuse
- Thuré
- Buxeuil
- Leigné-sur-Usseau
- Mondion
- St-Gervais-Les-Trois-Clochers
- Sérigny
- Usseau
- Doussay-Cernay
- Lençloître
- Orches
- St Genest d'Ambière
- Scorbé-Clairvaux
- Vaux-sur-Vienne
- Dangé St Romain
- Les Ormes
- Oyré
- Sossay
- Vellèches

COMITE LOCAL DE VIENNE OZON

- Archigny
- Chenevelles
- La Puye
- Availles-en-Châtellerault
- Senillé Saint-Sauveur
- Bonneuil-Matours
- Bellefonds
- Monthoirion
- Sainte-Radegonde
- Cenon-sur-Vienne
- Targé
- Vouneuil-sur-Vienne

COMITE LOCAL DE VIVONNE

- Vivonne

Liste des transferts AEP au 01/01/2020

**Comité local de Montmorillon : - Commune de Jouhet
- Commune de Montmorillon**

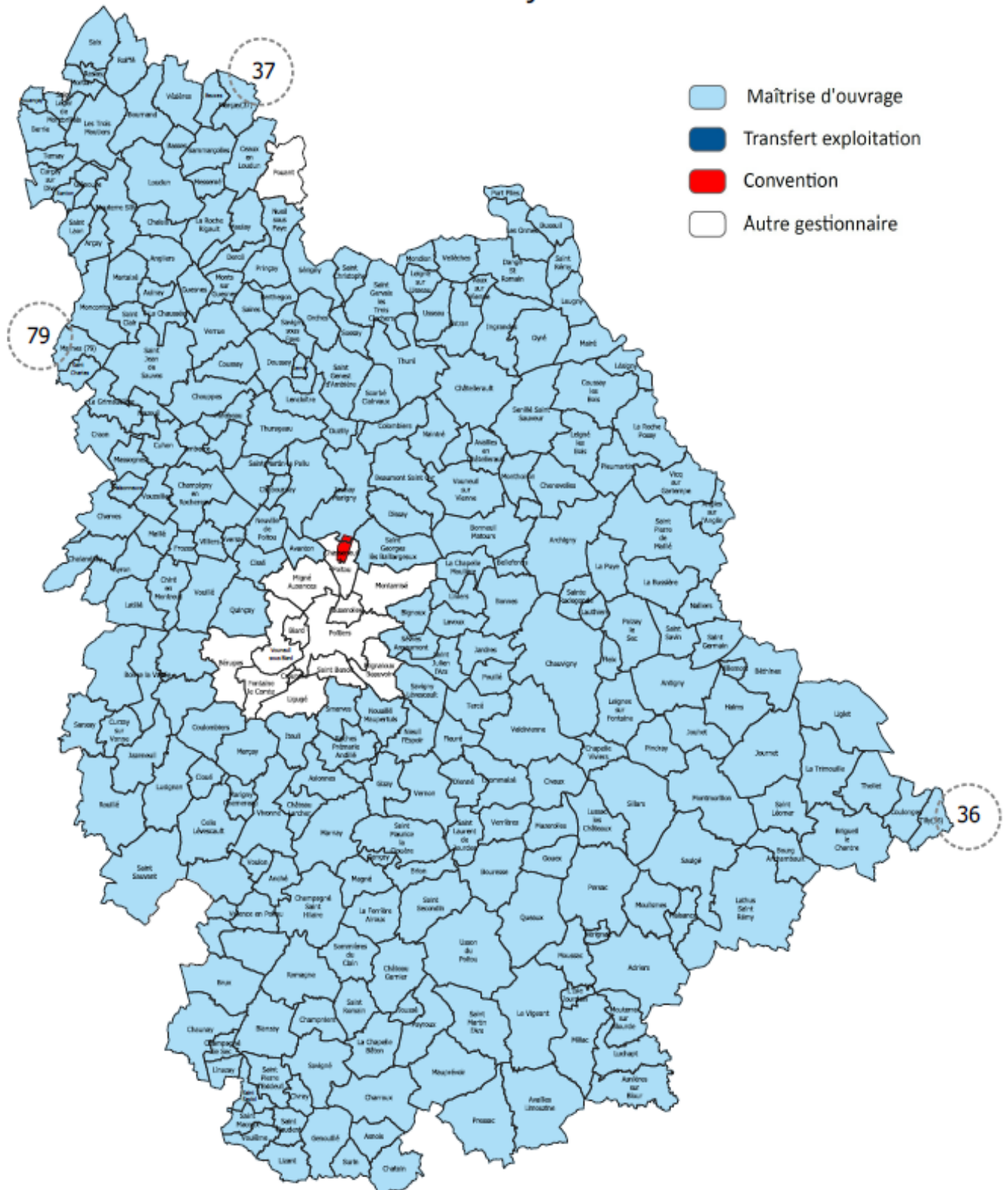
Comité local de Val de Gartempe et Creuse : La Roche-Posay

Comité local de Beaumont : Jaunay-Marigny

Eau potable

Maîtrise d'ouvrage et transfert exploitation

au 1er janvier 2020

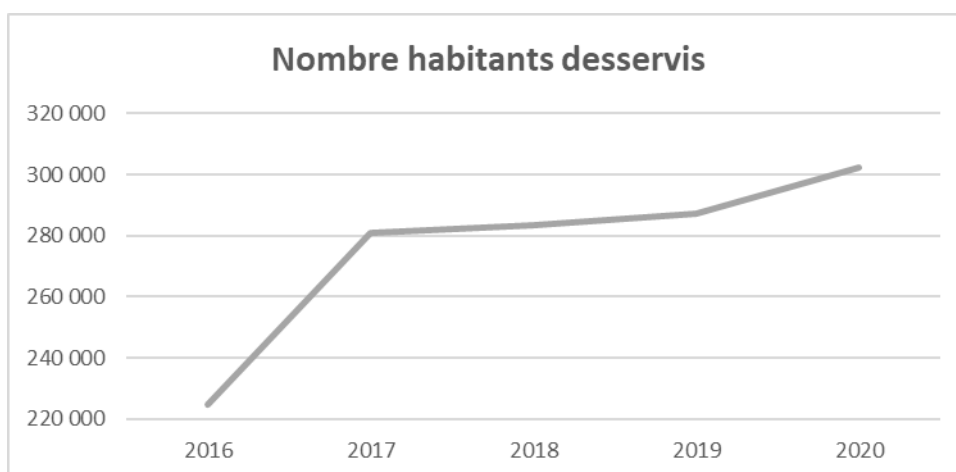


Estimation du nombre d'habitants desservis

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être raccordée.



Années	Nombre habitants desservis	Evolution (en %)
2016	224 870	
2017	280 795	24,87
2018	283 289	0,89
2019	287 217	1,39
2020	302 266	5,24



La hausse de 2017 est liée à l'arrivée de la Ville de Châtelleraut, et la hausse de 2020 est liée à l'arrivée de Montmorillon, Jouhet, Jaunay-Clan et La Roche-Posay.

Nombre de branchements

Le patrimoine du syndicat comprend :



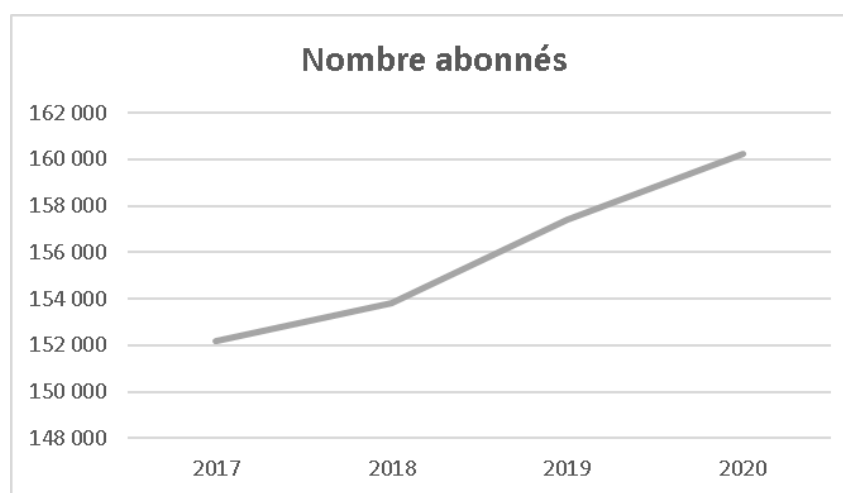
<i>Années</i>	<i>Nombre branchements</i>	<i>Evolution (en %)</i>
2017	158 745	
2018	160 450	1,07
2019	164 492	2,52
2020	173 493	5,47

Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés au service de l'eau potable est de :



<i>Années</i>	<i>Nombre abonnés</i>	<i>Evolution</i>
2017	152 203	
2018	153 822	1,06
2019	157 382	2,31
2020	160 261	1,83



Nombre d'habitant pour un abonnement

Le nombre d'habitant pour un abonnement au service de l'eau potable est de :

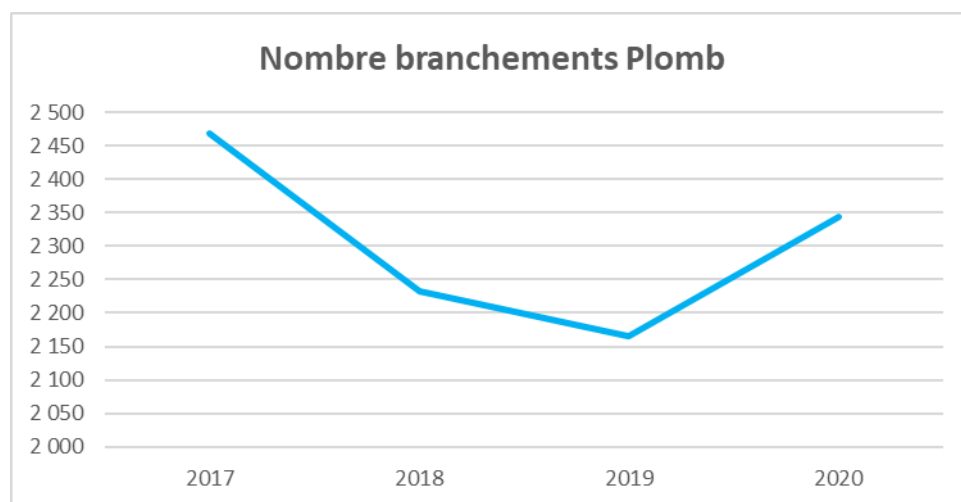
- **1,89 habitant par abonnement** **moyenne nationale : 2,2 hab/abonné**

Nombre de branchements Plomb

Sur ce périmètre, il reste :



Années	Nombre branchements Plomb	Evolution
2017	2 468	
2018	2 233	- 9,52 %
2019	2 165	- 3,05 %
2020	2 344	+ 8,27 %



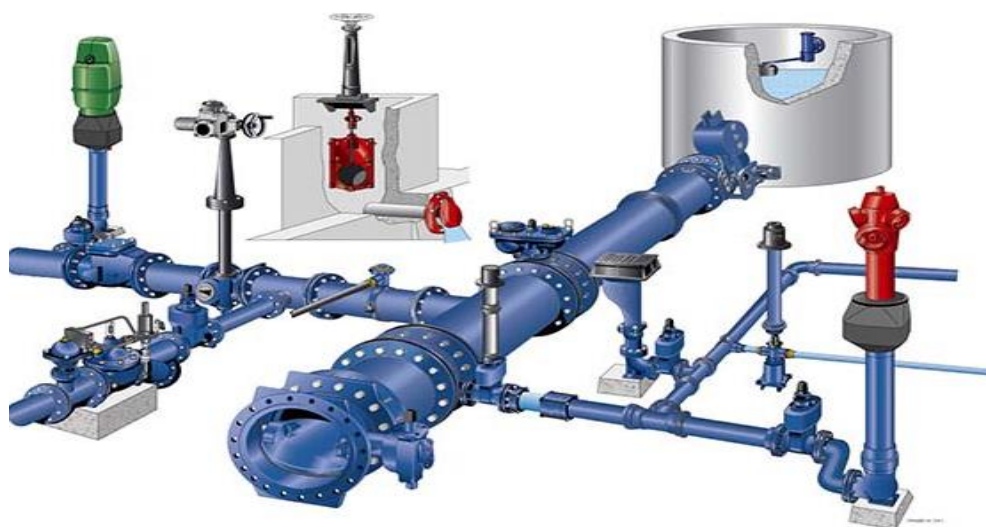
Le nombre des branchements plomb est réparti entre les Comités Locaux suivants :

Châtelleraut, Sud Vienne, Loudun, Chantemerle, Jaunay-Marigny, Gençay et Vivonne. La hausse entre 2019 et 2020 est principalement due à l'arrivée de Jaunay-Marigny en 2020.

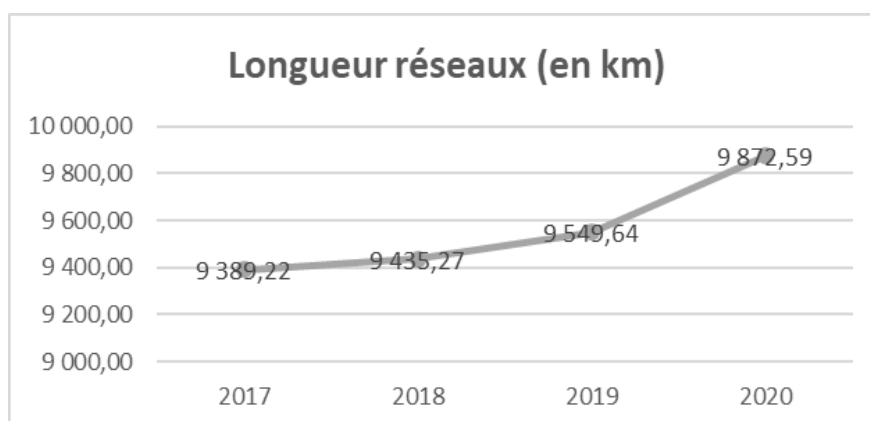
Zones de distribution	Nombre de branchements plomb Année 2020
Archigny	0
Availles en Châtelleraut	0
Bas-Loudunais	0
Beaumont-St Cyr	0
Bonneuil – Vouneuil	0
Brigueil-Le-Chantre	0
Champigny-en-Rochereau	0
Chantemerle	133
Châtelleraut	1 138
Chauvigny	0
Cissé – Quinçay	0
Coussay-Les-Bois	0
Destilles	0
Dissay	0
Fontjoin	0
Gençay	107
Haut-Poitou	0
Jaunay-Marigny	211
Jouhet	0
Lathus	0
L'Isle-Jourdain	22
Loudun – Basses	245
Lusignan	0
Lussac – Leignes	33
Massognes	0
Mirebeau	0
Montmorillon	0
Naintré	0
Nalliers – La Bussière	0
Roche-Posay (La)	1
Romagne	0
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	18
Saint-Julien-L'Ars	0
Saint-Savin	66
Siva-Sud	0
Sud Vienne	323
Trois-Moutiers (Les)	0
Trois-Vallées (Les)	0
Vaux-sur-Vienne	0
Vendeuvre-du-Poitou	0
Vicq-sur-Gartempe	0
Vivonne	47
Vouillé	0

Longueur des réseaux

La longueur du réseau d'eau potable est de :



<i>Années</i>	<i>Longueur réseaux (en km)</i>	<i>Evolution</i>
2017	9 389,22	
2018	9 435,27	0,49 %
2019	9 549,64	1,21 %
2020	9 872,59	3,38 %



Finesse de la sectorisation (km de réseau par secteur)

C'est le rapport entre le calcul de la longueur du réseau et le nombre de compteurs de sectorisation.



<i>Années</i>	<i>Finesse de la sectorisation (km de réseau par secteur)</i>	<i>Nombre de compteurs de sectorisation</i>
2019	20,92	477
2020	19,62	588

<i>Zones de distribution</i>	<i>Longueur réseaux</i>	<i>Finesse de la sectorisation (km de réseau par secteur) Année 2020</i>	<i>Nombre de compteurs de sectorisation Année 2020</i>
Archigny	224,757	14	16
Availles en Châtellerauld	161,845	18	9
Bas-Loudunais	680,000	16	43
Beaumont-St Cyr	142,738	12	12
Bonneuil – Vouneuil	102,117	11	9
Brigueil-Le-Chantre	323,867	13	25
Champigny-en-Rochereau	40,000	20	2
Chantemerle	160,405	10	16
Châtellerauld	262,359	10	27
Chauvigny	156,923	16	10
Cissé – Quinçay	71,000	71	1
Coussay-Les-Bois	92,233	8	11
Destilles	220,872	22	10
Dissay	58,573	15	4
Fontjoin	253,211	17	15
Gençay	258,992	13	20
Haut-Poitou	110,000	18	6
Jaunay-Marigny	122,391	17	7
Jouhet	25,239	5	5
Lathus	278,489	13	21
L'Isle-Jourdain	289,456	13	23
Loudun – Basses	108,000	12	9
Lusignan	525,979	19	28
Lussac – Leignes	476,655	13	37
Massognes	144,000	21	7
Mirebeau	95,000	24	4
Montmorillon	117,495	6	21
Naintré	80,944	16	5
Nalliers – La Bussière	128,645	21	6
Roche-Posay (La)	56,892	6	10
Romagne	150,522	25	6
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	52,557	9	6
Saint-Julien L'Ars	378,790	13	29
Saint-Savin	197,648	20	10
Siva-Sud	465,112	26	18
Sud Vienne	813,715	13	62
Trois-Moutiers (Les)	239,000	20	12
Trois-Vallées (Les)	276,000	39	7
Vaux-sur-Vienne	878,243	0	0
Vendeuvre-du-Poitou	213,000	21	10
Vicq-sur-Gartempe	210,765	12	18
Vivonne	81,005	27	3
Vouillé	110,000	37	3

Sites de production

L'eau potable est produite à partir de **144 points de production**, soit 142 forages et 2 usines de traitement d'eau de surface à Vaux-sur-Vienne et Châtelleraut.



Sites de stockage

Le syndicat est équipé de **220 réservoirs** de stockage sur tour ou en bache au sol.



Ouvrages télégérés

Le Central de télégestion TOPKAPI regroupe les informations de :

- **299 ouvrages et 303 compteurs de sectorisation, télégérés**



Délai d'ouverture du branchement eau et Taux de respect

Délai : Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

- **5 jours – le taux de respect est de 100 %**



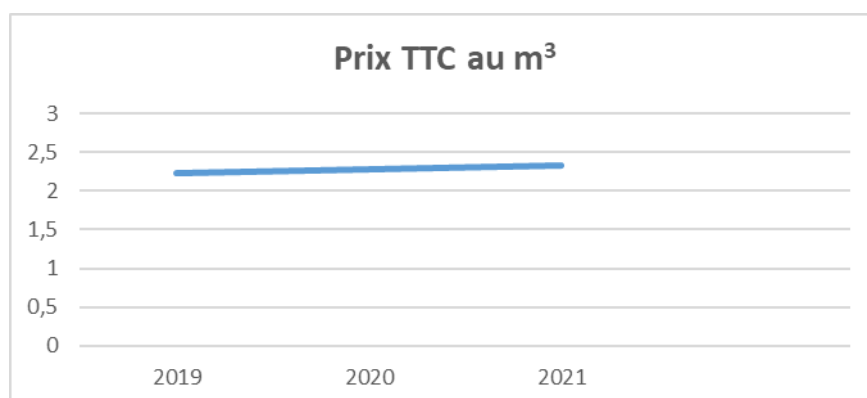
Prix TTC du service au m³

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau (0,23 €/ m³ pour la majorité des communes) et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA.



<i>Années</i>	<i>Prix TTC au m³</i>	<i>Evolution</i>
2019	2,226	
2020	2,279	2,38 %
2021	2,332	2,33 %



Situation des ressources en eau

La recharge hivernale des nappes 2018/2019, qui a succédé à un étiage sévère, a été globalement moyenne. L'étiage 2019 a été précoce et sévère, couplé à des épisodes caniculaires importants.

En conséquence, la situation estivale a été globalement défavorable, voire très défavorable sur certains secteurs.

La recharge hivernale 2019/2020 a été précoce et spectaculaire sur les ressources superficielles. Les fortes pluies constatées en juin et juillet 2020 ont permis aux nappes souterraines de se stabiliser.

Taux de conformité des eaux distribuées

Microbiologiques : Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres microbiologiques. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



<i>Années</i>	<i>Nombre de prélèvements microbiologiques</i>	<i>Taux de conformité</i>
2017	1 157	99,90 %
2018	1 118	99,80 %
2019	1 171	100,00 %
2020	1 162	99,83 %

Physico-chimiques : Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

<i>Années</i>	<i>Nombre de prélèvements physico-chimiques</i>	<i>Taux de conformité</i>
2017	1 676	94,20 %
2018	1 692	89,87 %
2019	1 732	89,79 %
2020	1 744	91,12 %

La majorité des non-conformités sont liées au sélénium en particulier à Jouhet, Montmorillon, Coussay, Leignes-sur-Fontaine et Vicq-sur-Gartempe.

Les concentrations de 10 à 20 µg/l dépassent la limite actuelle de qualité de 10 µg/l, mais respectent les recommandations de l'OMS fixées à 40 µg/l ; la Directive Européenne du 16 décembre 2020 fixe la valeur paramétrique à 20 µg/l, et même 30 µg/l pour les régions dans lesquelles les conditions géologiques pourraient occasionner des niveaux élevés de sélénium dans les eaux souterraines.

Des non-conformités pesticides sont aussi détectées dans différents secteurs. Une enveloppe de 6 millions d'euros sur 4 ans est programmée pour traiter ces molécules dans des usines ou par interconnexion.

On trouve aussi des dépassements en trihalométhane, en carbone organique en température sur les réseaux de Châtelleraut et Naintré, une évolution de la filière de traitement est envisagée sur les années à venir.

Des dépassements de nitrates ont été observés à Beaumont, un mélange des ressources permet aujourd'hui d'y remédier.

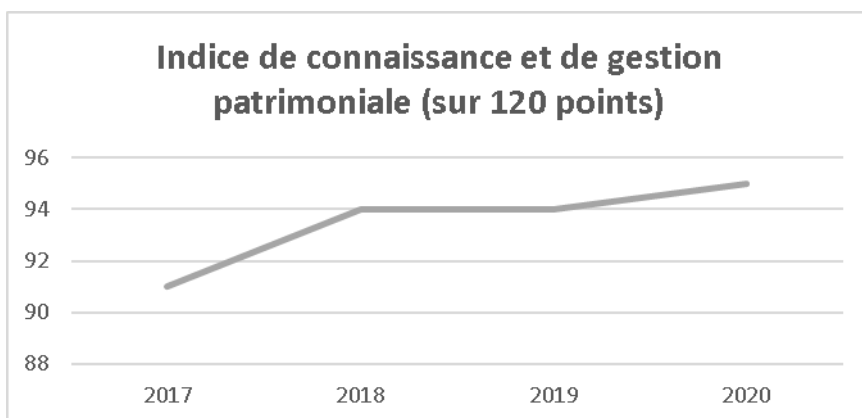
Zones de distribution	Nombre de prélèvements microbiologiques Année 2020	Nombre de non-conformités	Nombre de prélèvements physico-chimiques Année 2020	Nombre de non-conformités
Archigny	15	0	32	0
Availles-en-Châtelleraut	23	0	33	1
Bas-Loudunais	38	0	53	0
Beaumont-St Cyr	29	0	47	3
Bonneuil - Vouneuil	11	0	14	0
Brigueil-Le-Chantre	31	0	41	0
Champigny-en-Rochereau	13	0	17	0
Chantemerle	17	0	22	0
Châtelleraut	78	0	117	10
Chauvigny	20	0	29	0
Cissé - Quinçay	15	0	18	0
Coussay-Les-Bois	11	0	24	0
Destilles	20	0	33	11
Dissay	17	0	32	0
Fontjoin	33	0	49	0
Gençay	24	0	35	0
Haut-Poitou	26	0	37	2
Jaunay-Marigny	19	0	26	0
Jouhet	6	0	8	6
Lathus	16	0	28	12
L'Isle-Jourdain	26	0	50	13
Loudun - Basses	16	0	20	0
Lusignan	46	0	75	13
Lussac - Leignes	53	0	74	16
Massognes	15	0	20	0
Mirebeau	15	0	21	0
Montmorillon	21	0	29	19
Naintré	23	2	35	7
Nalliers – La Bussière	12	0	16	0
Roche-Posay (La)	11	0	13	0
Romagne	13	0	18	0
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	20	0	26	0
Saint-Julien-L'Ars	39	0	51	3
Saint-Savin	14	0	38	0
Siva-Sud	53	0	80	0
Sud Vienne	76	0	124	25
Trois-Moutiers (Les)	38	0	55	0
Trois-Vallées (Les)	27	0	52	6
Vaux-sur-Vienne	85	0	117	1
Vendeuvre-du-Poitou	35	0	49	0
Vicq-sur-Gartempe	24	0	34	7
Vivonne	19	0	23	0
Vouillé	17	0	29	0

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

<i>Années</i>	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>
2017	91/120
2018	94/120
2019	94/120
2020	95/120



Il manque :

- La localisation des branchements sur les plans (- 10)
- Document qui identifie les secteurs de recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations (- 10)
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (- 5)

Connaissance de la période de pose du réseau (en %)



<i>Années</i>	<i>Connaissance de la période de pose du réseau (en %)</i>
2017	91,17
2018	91,75
2019	91,47
2020	91,29

Zones de distribution	Connaissance de la période de pose du réseau Année 2020
Archigny	69,243
Availles en Châtelleraut	74,381
Bas-Loudunais	99,988
Beaumont-St Cyr	62,652
Bonneuil – Vouneuil	90,476
Brigueil-Le-Chantre	94,345
Champigny-en-Rochereau	100,000
Chantemerle	86,069
Châtelleraut	67,124
Chauvigny	66,554
Cissé – Quinçay	99,918
Coussay-Les-Bois	99,158
Destilles	99,895
Dissay	98,148
Fontjoin	93,306
Gençay	99,842
Haut-Poitou	99,900
Jaunay-Marigny	61,265
Jouhet	0,000
Lathus	98,014
L'Isle-Jourdain	90,068
Loudun – Basses	99,406
Lusignan	84,184
Lussac – Leignes	92,690
Massognes	99,878
Mirebeau	99,930
Montmorillon	49,013
Naintré	46,617
Nalliers – La Bussière	99,802
Roche-Posay (La)	99,994
Romagne	99,660
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	81,584
Saint-Julien-L'Ars	98,215
Saint-Savin	74,659
Siva-Sud	96,974
Sud Vienne	98,663
Trois-Moutiers (Les)	99,882
Trois-Vallées (Les)	99,918
Vaux-sur-Vienne	95,775
Vendeuvre-du-Poitou	99,761
Vicq-sur-Gartempe	75,890
Vivonne	99,853
Vouillé	99,881

Connaissance des matériaux et diamètres des réseaux (en %)



<i>Années</i>	<i>Connaissance des matériaux et diamètres des réseaux (en %)</i>
2017	98,16
2018	98,61
2019	98,47
2020	99,24

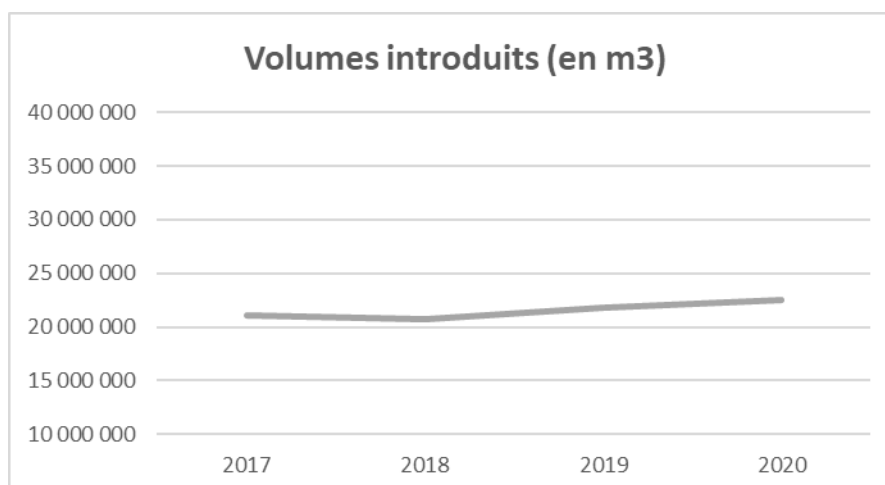
Zones de distribution	Connaissance des matériaux et diamètres des réseaux Année 2020
Archigny	99,991
Availles en Châtelleraut	99,441
Bas-Loudunais	99,998
Beaumont-St Cyr	99,690
Bonneuil – Vouneuil	99,909
Brigueil-Le-Chantre	99,969
Champigny-en-Rochereau	99,155
Chantemerle	99,885
Châtelleraut	99,863
Chauvigny	99,730
Cissé – Quinçay	99,886
Coussay-Les-Bois	99,885
Destilles	99,261
Dissay	100,000
Fontjoin	99,573
Gençay	99,968
Haut-Poitou	99,971
Jaunay-Marigny	99,579
Jouhet	50,128
Lathus	99,595
L'Isle-Jourdain	98,985
Loudun – Basses	99,728
Lusignan	98,346
Lussac – Leignes	96,421
Massognes	99,878
Mirebeau	100,000
Montmorillon	99,931
Naintré	91,132
Nalliers – La Bussière	100,000
Roche-Posay (La)	97,971
Romagne	99,998
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	99,904
Saint-Julien-L'Ars	99,811
Saint-Savin	99,989
Siva-Sud	99,790
Sud Vienne	99,879
Trois-Moutiers (Les)	99,970
Trois-Vallées (Les)	99,999
Vaux-sur-Vienne	98,802
Vendeuvre-du-Poitou	99,920
Vicq-sur-Gartempe	98,261
Vivonne	99,897
Vouillé	99,930

Volumes introduits dans le réseau

Ce sont les volumes produits sur le périmètre + les volumes achetés à l'extérieur :



Années	Volumes introduits (en m³)	Evolution
2017	21 068 259	
2018	20 783 510	- 1,35 %
2019	21 800 081	4,89 %
2020	22 499 346	3,21 %

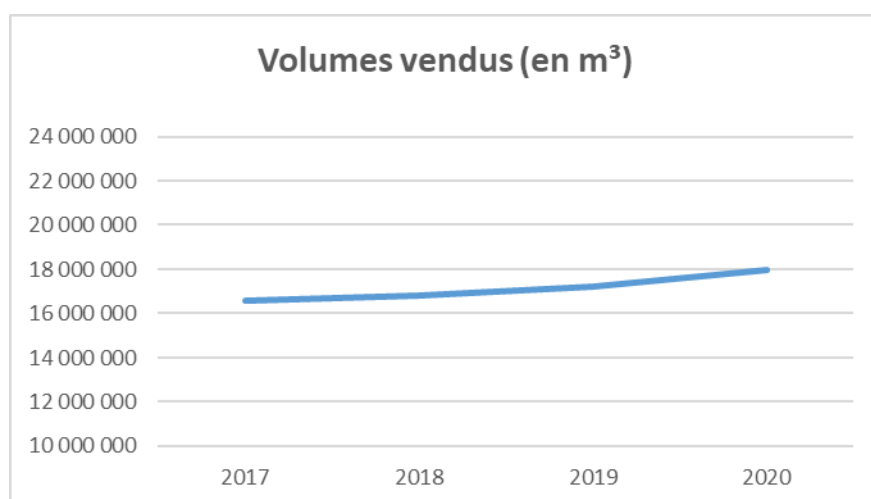


Volumes vendus

Ce sont les volumes vendus aux abonnés et à des collectivités externes :



<i>Années</i>	<i>Volumes vendus (en m³)</i>	<i>Evolution</i>
2017	16 580 601	
2018	16 822 183	1,46 %
2019	17 202 511	2,26 %
2020	17 989 700	4,58 %



Volume vendu par abonné

C'est le volume vendu par abonné hors ventes extérieures :

<i>Années</i>	<i>Volume vendu par abonné (en m³)</i>
2018	109
2019	109
2020	112



Taux d'eau non facturée par rapport à la ressource

C'est le rapport entre l'eau perdue et l'eau prélevée + achetée.

Calcul : eau prélevée – eau produite + eau de service et sans comptage / eau prélevée + achats externes

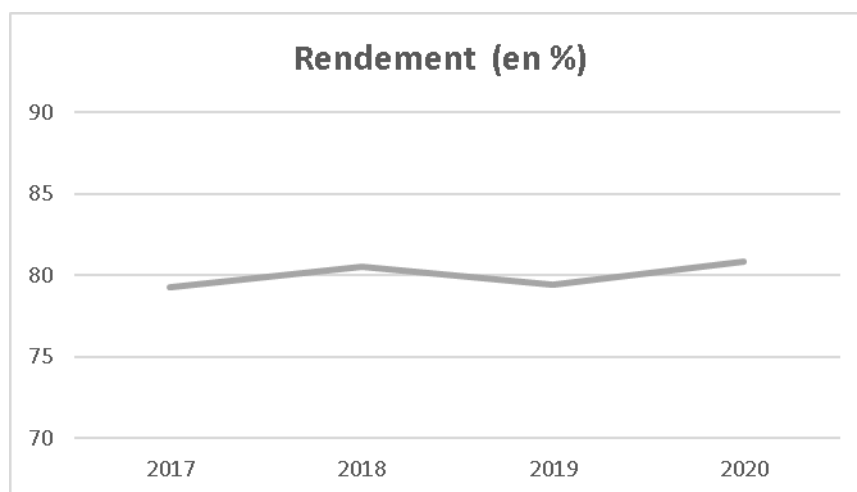
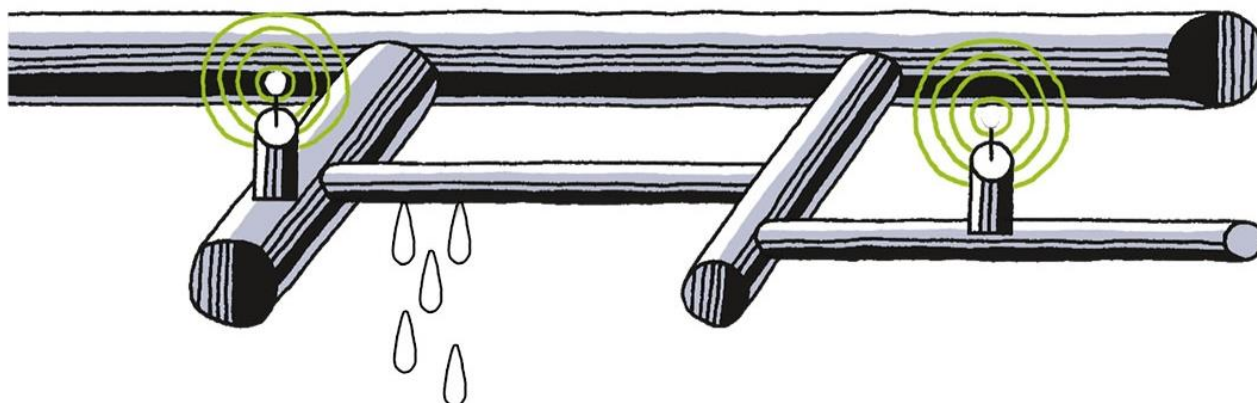
<i>Années</i>	<i>Taux d'eau non facturée</i>
2018	8 %
2019	8,7 %
2020	7,7 %



Rendement du réseau de distribution

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

Années	Volumes introduits (en m ³)	Volumes eaux de service et sans comptage	Volumes vendus	Rendement (en %)
2017	21 068 259	113 029	16 580 601	79,24
2018	20 783 510	98 495	16 822 183	80,56
2019	21 800 081	115 592	17 202 511	79,44
2020	22 499 346	198 270	17 989 700	80,84



Zones de distribution	Rendement (en %) Année 2020
Archigny	69,30
Availles en Châtelleraut	83,89
Bas-Loudunais	91,49
Beaumont-St Cyr	79,63
Bonneuil – Vouneuil	78,65
Brigueil-Le-Chantre	82,67
Champigny-en-Rochereau	81,31
Chantemerle	67,34
Châtelleraut	85,05
Chauvigny	47,81
Cissé – Quinçay	86,28
Coussay-Les-Bois	80,13
Destilles	81,37
Dissay	76,62
Fontjoin	82,45
Gençay	76,03
Haut-Poitou	89,89
Jaunay-Marigny	81,69
Lathus	76,04
L'Isle-Jourdain	67,98
Loudun – Basses	81,17
Lusignan	78,10
Lussac – Leignes	75,00
Massognes	95,44
Mirebeau	95,89
Montmorillon	80,44
Naintré	83,68
Nalliers – La Bussière	89,60
Roche-Posay (La)	82,70
Romagne	66,37
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	82,85
Saint-Julien-L'Ars	80,68
Saint-Savin	77,80
Siva-Sud	82,05
Sud Vienne	76,62
Trois-Moutiers (Les)	76,20
Trois-Vallées (Les)	82,19
Vaux-sur-Vienne	77,35
Vendeuvre-du-Poitou	88,86
Vicq-sur-Gartempe	78,20
Vivonne	83,74
Vouillé	80,40

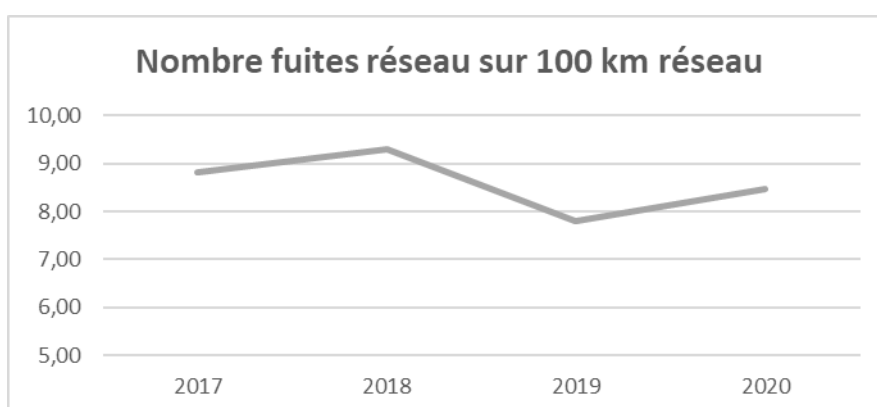
Nombre de fuites réseau pour 100 km de réseau

En 2020, nous avons dénombré **835** fuites réseau.



<i>Années</i>	<i>Nombre fuites réseau / 100 km réseau</i>
2017	8,83
2018	9,30
2019	7,80
2020	8,46

Moyenne Nationale FNCCR des Ruraux année 2017 : 9,5 casses réparées réseau/100 km



Zones de distribution	Nombre de fuites réseau / 100 km Année 2020
Archigny	11,57
Availles en Châtellerault	3,09
Bas-Loudunais	6,32
Beaumont-St Cyr	2,80
Bonneuil – Vouneuil	4,90
Brigueil-Le-Chantre	8,65
Champigny-en-Rochereau	12,50
Chantemerle	8,73
Châtellerault	5,34
Chauvigny	7,01
Cissé – Quinçay	4,23
Coussay-Les-Bois	8,67
Destilles	7,70
Dissay	6,83
Fontjoin	9,87
Gençay	8,11
Haut-Poitou	2,73
Jaunay-Marigny	7,35
Jouhet - Montmorillon	0,70
Lathus	3,23
L'Isle-Jourdain	11,75
Loudun – Basses	2,78
Lusignan	9,51
Lussac – Leignes	8,81
Massognes	13,89
Mirebeau	7,37
Naintré	3,71
Nalliers – La Bussière	11,66
Roche-Posay (La)	41,30
Romagne	21,26
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	5,71
Saint-Julien-L'Ars	13,73
Saint-Savin	11,13
Siva-Sud	9,03
Sud Vienne	8,60
Trois-Moutiers (Les)	5,86
Trois-Vallées (Les)	7,97
Vaux-sur-Vienne	4,55
Vendeuvre-du-Poitou	7,98
Vicq-sur-Gartempe	4,74
Vivonne	7,41
Vouillé	3,64

Taux de fuite branchement

C'est le nombre de fuites branchements par rapport au nombre de branchements.

Années	Taux de fuite / 1 000 branchements
2017	3,15
2018	3,15
2019	3,20
2020	4,81

Zones de distribution	Taux de fuite / 1 000 branchements Année 2020
Archigny	3,68
Availles en Châtellerault	1,55
Bas-Loudunais	1,61
Beaumont-St Cyr	2,75
Bonneuil – Vouneuil	2,65
Brigueil-Le-Chantre	8,83
Champigny-en-Rochereau	4,97
Chantemerle	2,44
Châtellerault	1,52
Chauvigny	4,42
Cissé – Quinçay	1,29
Coussay-Les-Bois	4,98
Destilles	2,41
Dissay	0,61
Fontjoin	2,17
Gençay	5,12
Haut-Poitou	1,20
Jaunay-Marigny	0,16
Jouhet - Montmorillon	0,00
L'Isle-Jourdain	5,90
Loudun – Basses	1,42
Lusignan	7,62
Lussac – Leignes - Lathus	3,74
Massognes	3,36
Mirebeau	2,12
Naintré	0,17
Nalliers – La Bussière	6,61
Roche-Posay (La)	1,93
Romagne	3,71
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	0,97
Saint-Julien-L'Ars	2,21
Saint-Savin	4,31
Siva-Sud	4,76
Sud Vienne	2,14
Trois-Moutiers (Les)	1,99
Trois-Vallées (Les)	1,13
Vaux-sur-Vienne	2,56
Vendeuvre-du-Poitou	2,89
Vicq-sur-Gartempe	4,95
Vivonne	1,85
Vouillé	2,55

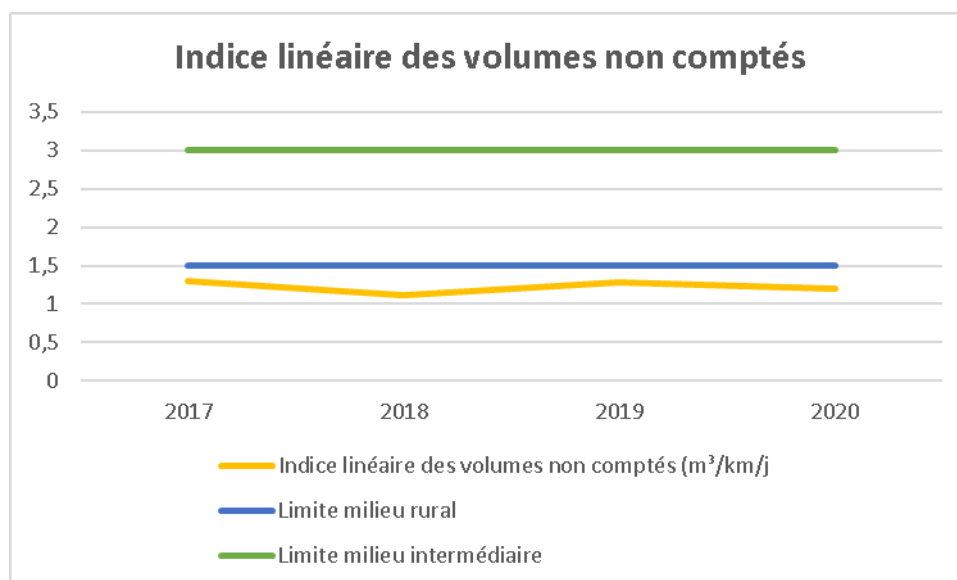
Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ vendus} - V \text{ sans comptage}) / L \text{ réseau} / 365$



Années	km de réseau	Indice linéaire des volumes non comptés
2017	9 389	1,30 m ³ /km/j
2018	9 435	1,12 m ³ /km/j
2019	9 549	1,29 m ³ /km/j
2020	9 872	1,20 m³/km/j



Référence Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

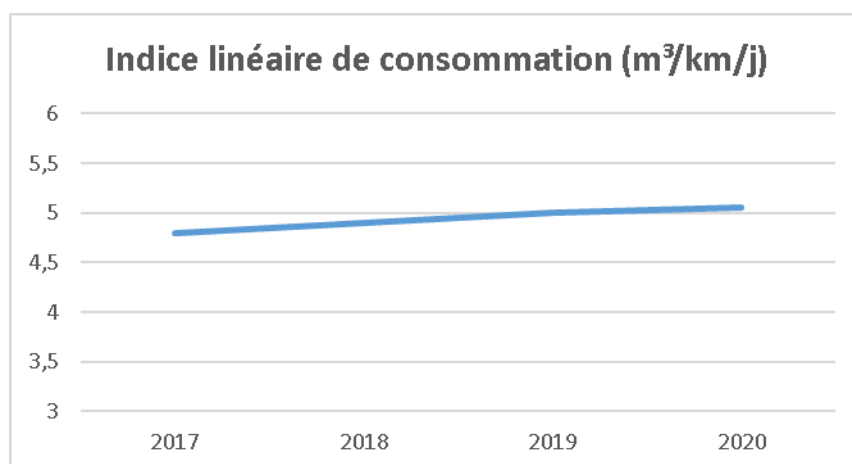
- **Bon inférieur à 1,5 m³/km/j en milieu rural,**
- **Bon inférieur à 3 m³/km/j en milieu intermédiaire.**

Indice linéaire de consommation

(V vendus + V sans comptage) / L réseau / 365



<i>Années</i>	<i>Indice linéaire de consommation</i>
2017	4,8 m ³ /km/j
2018	4,9 m ³ /km/j
2019	5,0 m ³ /km/j
2020	5,05 m³/km/j



Le décret du 27 janvier 2012 impose que le rendement soit supérieur au rendement cible calculé à partir de l'indice linéaire de réseau : rendement cible = $65 + 0,2 \text{ ILC}$

Ce rendement cible est augmenté de 5% en zone de répartition des eaux.

En ce qui nous concerne, il est donc de 71%.

Notre rendement de **80,84 %** est donc supérieur au rendement cible.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements :

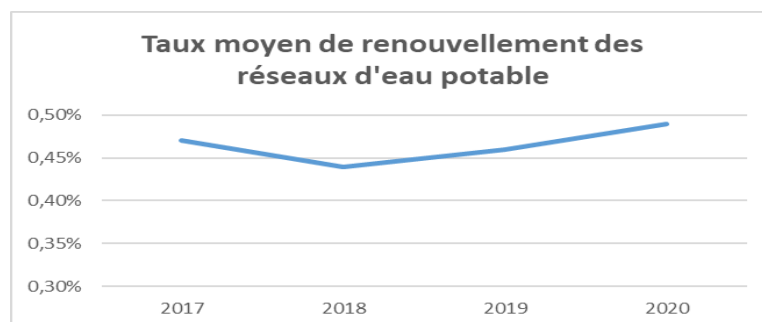


Années	km renouvelés	Longueur réseau	Taux moyen sur 5 ans (estimation sur 4 ans depuis 2017)
2017	56,064	9 389	0,47 %
2018	40,986	9 435	0,44 %
2019	45,175	9 549	0,46 %
2020	47,094	9 872	0,49* %

* total km renouvelés depuis 2017 (47,094 km) / moyenne longueur des réseaux (9 561,68 km)

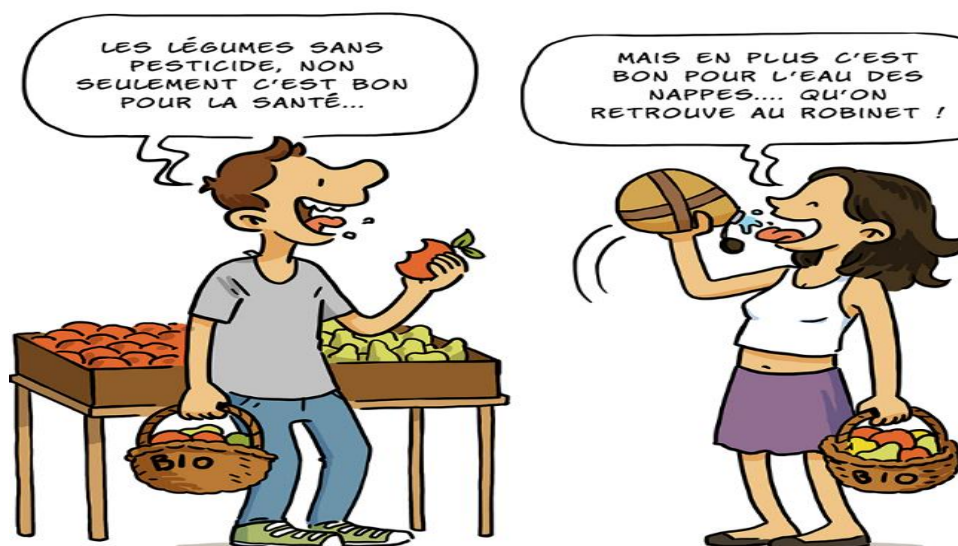
La moyenne nationale est de 0,6 % ; notre taux de renouvellement est programmé par rapport aux indicateurs techniques de l'état des installations, de l'âge des canalisations et du rendement de ce réseau.

Il nous paraît actuellement suffisant mais devra être augmenté dans les prochaines décennies.



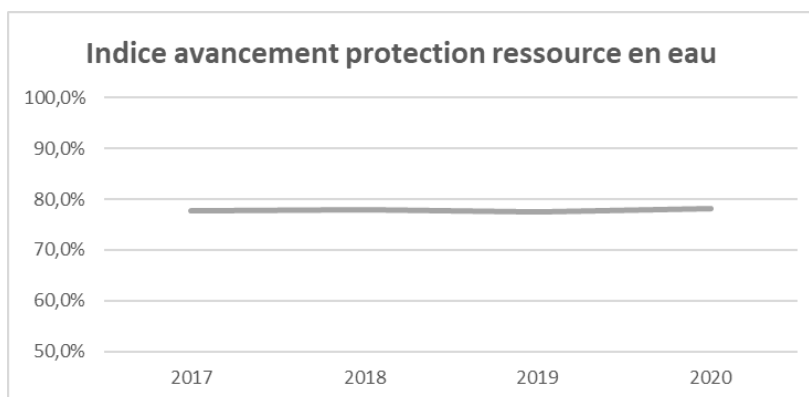
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.



<i>Années</i>	<i>Indice avancement protection ressource en eau</i>
2017	77,7 %
2018	77,9 %
2019	77,6 %
2020	78,2 %

Les arrêtés de DUP ne sont pas complètement mis en œuvre et il manque la mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté pour l'ensemble des forages.



Durée d'extinction de la dette

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.



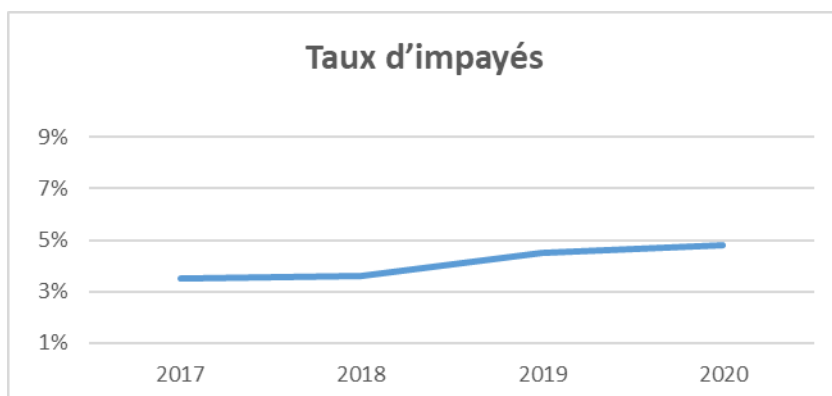
<i>Années</i>	<i>Durée extinction dette (en années)</i>
2017	4,7
2018	6,4
2019	6,1
2020	5,4

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



Années	Taux d'impayés
2017	3,50 %
2018	3,62 %
2019	4,49 %
2020	4,82 %



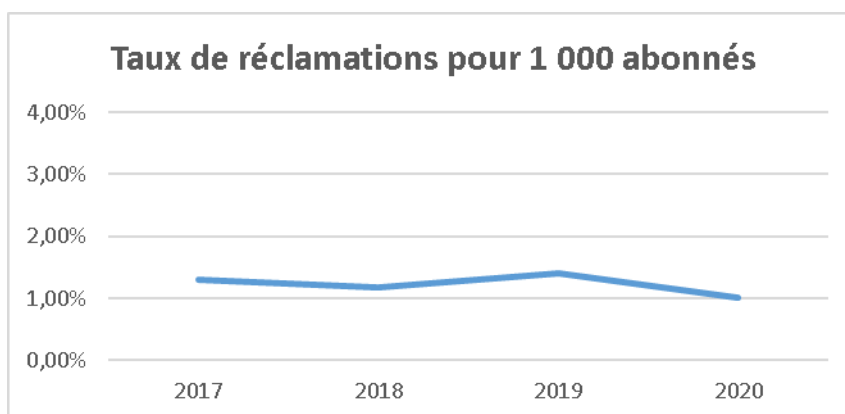
Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1 000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.



<i>Années</i>	<i>Nombre de réclamations</i>	<i>Taux de réclamations pour 1 000 abonnés</i>
2017	198	1,30 %
2018	180	1,17 %
2019	221	1,40 %
2020	163	1,02 %



Périmètre ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation des Comités Locaux (180 communes dont celles fusionnées)

COMITE LOCAL DU BAS-LOUDUNAIS

- Arçay
- Aulnay
- Berthegon
- Ceaux-en-Loudun
- Chalais
- La Chaussée
- Craon
- Moncontour
- Mouterre-Silly
- Nueil-sous-Faye
- La Roche-Rigault
- Pouant
- Saires
- Saint-Laon
- Verrue
- La Grimaudière
- Mazeuil
- Saint-Jean-de-Sauves
- Sammarçolles
- Angliers
- Monts-sur-Guesnes
- Saint-Clair
- Guesnes
- Martaizé

COMITE LOCAL DE BEAUMONT

- Beaumont-Saint Cyr
- Jaunay-Marigny

COMITE LOCAL DE BOISSE-DESTILLES

- Mauprévoir
- Pressac
- Usson du Poitou
- Le Vigeant
- L'Isle-Jourdain
- Moussac
- Availles-Limouzine
- Luchapt

COMITE LOCAL DE BRIGUEIL-LE-CHANTRE

- Bourg-Archambault
- La Trimouille
- Journet
- Liglet
- Saint-Léomer

COMITE LOCAL DE LA BUSSIÈRE-ST SAVIN

- Fleix
- La Bussière
- Paizay-Le-Sec
- Antigny
- Nalliers
- Saint-Savin
- Haims

COMITE LOCAL DE CHANTEMERLE

- Anché
- Couhé
- Voulon
- Châtillon
- Payré
- Ceaux-en-Couhé

COMITE LOCAL DE CHAUVIGNY

- Chauvigny

COMITE LOCAL DE DISSAY - ST GEORGES

- Dissay
- St Georges Les Baillargeaux

COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU EST

- Avanton
- Chiré-en-Montreuil
- Vouillé
- Frozes
- Quinçay

COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU OUEST

- Ayron
- Champigny-en-Rochereau
- Montreuil-Bonnin
- Latillé
- Lavausseau-Benassay
- Mirebeau
- La Chapelle-Montreuil
- Chalandray

COMITE LOCAL DE LOUDUN- BASSES

- Loudun

COMITE LOCAL DE LUSIGNAN

- Celle-l'Évescault
- Cloué
- Coulombiers
- Curzay-sur-Vonne
- Jazeneuil
- Lusignan
- Marçay
- Marigny-Chémereau
- Rouillé
- Saint-Sauvant
- Sanxay

COMITE LOCAL DU LUSSACOIS

- Bouresse
- Lhommaizé
- Valdivienne
- Verrières
- Saint-Laurent de Jourdes
- Leignes-sur-Fontaine
- Chapelle-Viviers
- Gouex
- Lussac-Les-Châteaux
- Mazerolles
- Persac
- Pindray
- Sillars
- Queaux
- Lathus-Saint-Rémy
- Moulismes
- Saulgé

COMITE LOCAL DE MONTMORILLON

- Jouhet
- Montmorillon

COMITE LOCAL DE SAINT-JULIEN

- Bignoux
- Bonnes
- La-Chapelle-Moulière
- Jardres
- Lavoux
- Liniers
- Pouillé
- Savigny-L'Évescault
- Sèvres-Anxaumont
- Tercé
- Saint-Julien-L'Ars

COMITE LOCAL DU SIVA-SUD

- Aslonnes
- Château-Larcher
- Dienné
- Fleuré
- Gizay
- Iteuil
- Nieuil L'Espoir
- Nouaillé-Maupertuis
- Les Roches-Prémarie
- Smarves
- Vernon
- La Villedieu du Clain

COMITE LOCAL DE LA SOURCE BLEUE

- Gençay
- Magné
- Marnay
- St-Maurice-La-Clouère
- St-Secondin
- Champagné-St-Hilaire
- Romagne
- Sommières-du-Clain
- Brion
- La Ferrière-Airoux

COMITE LOCAL DU SUD-VIENNE

- Asnois
- Blanzay
- Brux
- Champniers
- Charroux
- Châtain
- Chaunay
- Château-Garnier
- Civray
- Genouillé
- Jossé
- La Chapelle-Bâton
- Payroux
- St Gaudent
- St Macoux
- St Pierre d'Exideuil
- St Romain
- Savigné
- Vaux-en-Couhé
- Voullême
- St Saviol

COMITE LOCAL LES TROIS-MOUTIERS

- Berrie
- Morton
- Pouançay
- Ranton
- St-Léger de Montbrillais
- Saix
- Les Trois-Moutiers
- Vézières
- Bournand
- Glénouze
- Roiffé
- Beuxes

COMITE LOCAL DE VAL DE GARTEMPE ET CREUSE

- Saint-Pierre de Maillé
- La Roche-Posay

COMITE LOCAL DE VAUX-SUR-VIENNE

- Buxeuil
- Oyré
- Usseau
- Cernay
- St-Christophe
- Vaux-sur-Vienne
- Doussay
- Les Ormes
- St-Gervais-Les-Trois-Clochers

COMITE LOCAL DE VIENNE OZON

- La Puye
- CAGC
- Ste-Radegonde

COMITE LOCAL DE VIVONNE

- Vivonne

Liste des transferts Assainissement Collectif au 01/01/2020

- Frozes
- Grand Châtellerault
- Jouhet
- Montmorillon
- Monts-sur-Guesnes
- Saint-Clair
- Guesnes
- La Ferrière-Airoux
- La Roche-Posay
- Jaunay-Marigny
- Bournand
- Glénouze
- Chalandray
- Roiffé
- Moussac
- Martaizé
- Beuxes
- Quinçay
- Saint-Saviol

Assainissement collectif

Eaux de Vienne – Siveer assure l'assainissement collectif sur une partie importante du département de la Vienne :

- **Investissements** dans l'étude et la réalisation d'équipements d'assainissement,
- **Collecte,**
- **transport,**
- **traitement des eaux usées**

Dans le cadre de ses missions de collecte et de traitement des eaux usées, Eaux de Vienne – Siveer prend en charge la réalisation des branchements, leur contrôle ainsi que le curage préventif des réseaux et des ouvrages de relèvements.

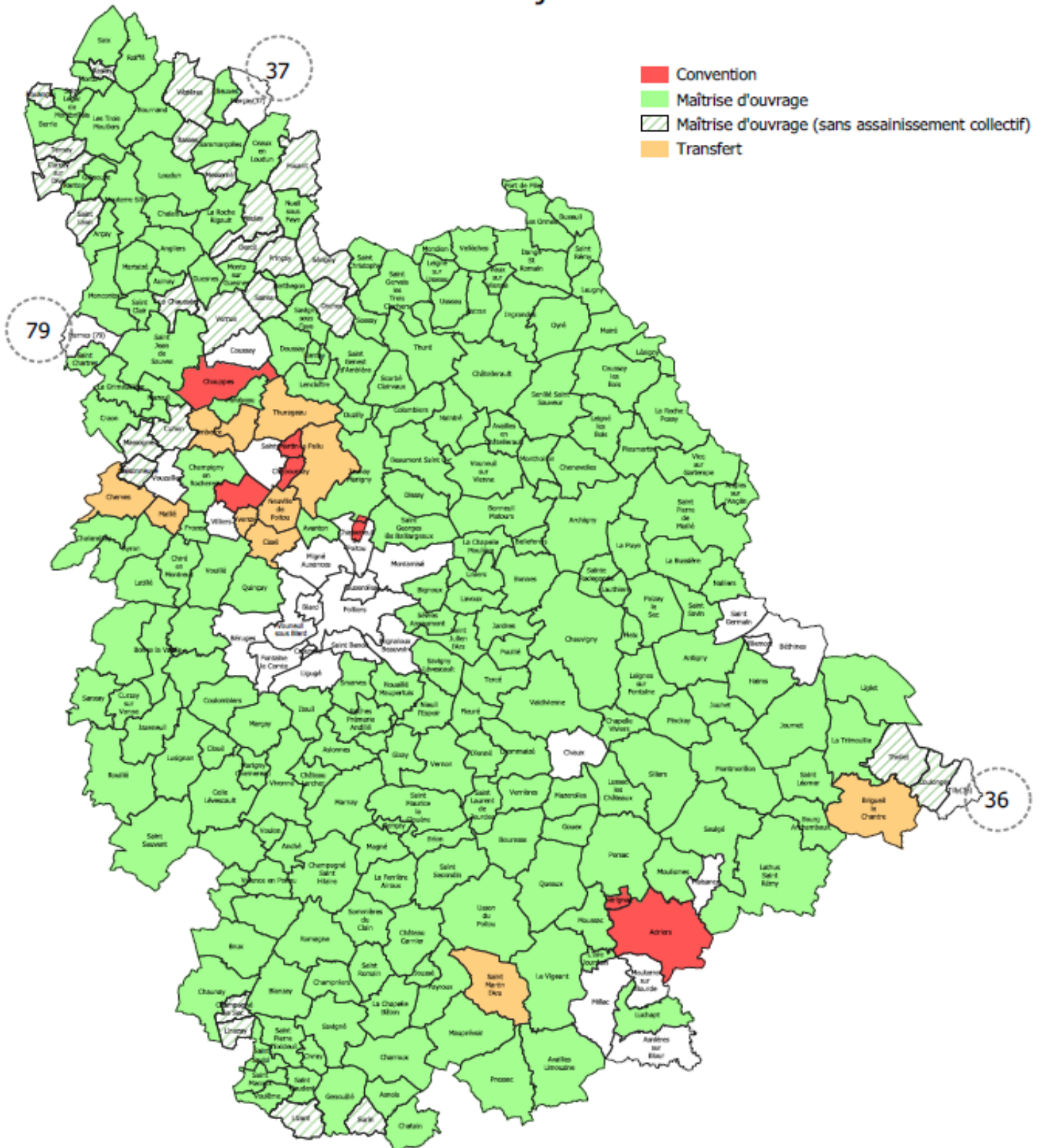
Il exploite tous les types de stations de traitements présentes dans le département : lagunes, filtres à sables, filtres plantés de roseaux et disques biologiques en milieu rural, ainsi que des stations à boues activées pour les collectivités les plus importantes. La station d'épuration de Châtellerault peut, à elle seule, traiter les effluents de 93 000 équivalents habitants.



Contrôle caméra des réseaux d'assainissement collectif

Assainissement collectif

Transferts maîtrise d'ouvrage, transferts exploitation et conventions Au 1er janvier 2020



Evolution du nombre de communes en maîtrise d'ouvrage

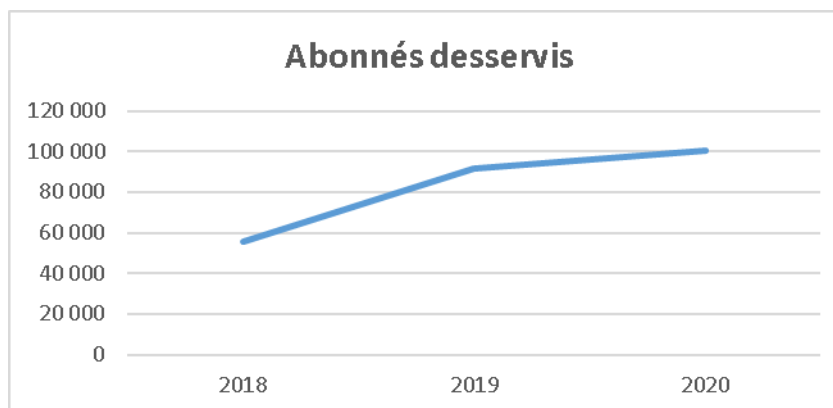
2017	2018	2019	2020
134	142	164	183

Estimation du nombre d'habitants desservis par l'assainissement

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.



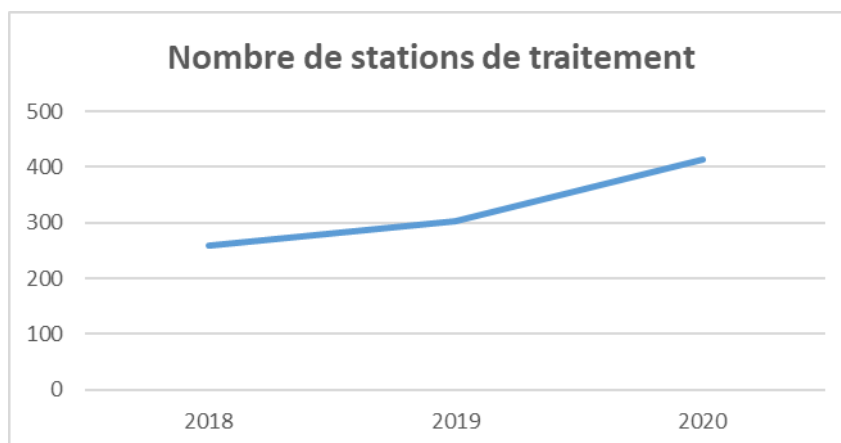
<i>Années</i>	<i>Abonnés desservis</i>	<i>habitants</i>
2018	55 905	150 936
2019	91 554	198 835
2020	100 737	266 806



Nombre de stations de traitement



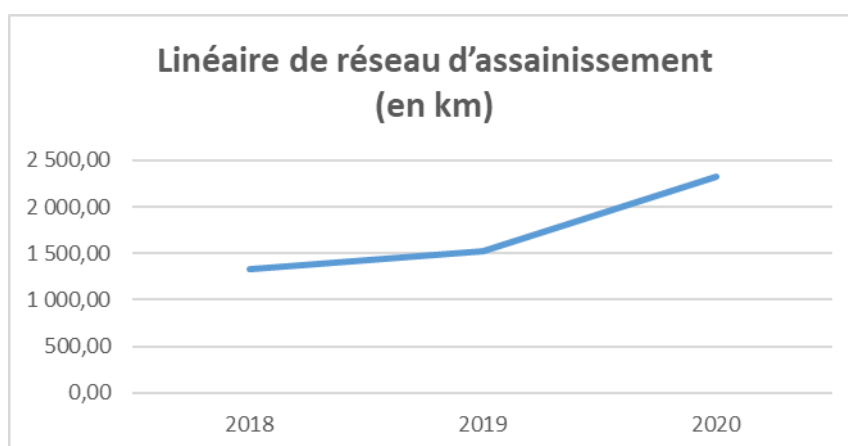
<i>Années</i>	<i>Nombre de stations de traitement</i>
2018	259
2019	303
2020	413



Linéaire de réseau d'assainissement



<i>Années</i>	<i>Linéaire de réseau d'assainissement (en km)</i>
2018	1 337,47
2019	1 523,92
2020	2 319,38



Zones de collecte par Communes	Linéaire de réseau d'assainissement (en km) Année 2020
Anché	2,176
Angliers	9,746
Antigny	6,796
Arçay	6,969
Aulnay	2,286
Availles-Limouzine	16,281
Avanton	11,049
Ayron	13,02
Beaumont – Saint-Cyr	33,181
Benassay - Lavausseau	23,421
Beuxes	3,954
Bignoux	9,921
Bonnes	12,707
Bouresse	4,114
Bourg-Archambault	1,678
Bournand	6,562
Brion	2,374
Bussière (La)	3,499
Ceaux-en-Couhé	2,496
Chalandray	9,519
Champagné-Saint-Hilaire	8,903
Champigny-en-Rochereau	11,497
Chapelle-Montreuil (La)	0,000
Chapelle-Moulière (La)	3,037
Chapelle-Viviers	5,765
Châtillon	0,000
Chauvigny	59,407
Chiré-en-Montreuil	7,53
Couhé	23,013
Dissay	30,486
Doussay – Cernay	10,424
Ferrière-Airoux (La)	2,402
Fleix	1,516
Frozes	6,109
Gençay – Saint-Maurice	26,582
Glénouze	1,384
Goux	8,859
Grand Châtelleraut	671,301
Grimaudière (La)	8,717
Guesnes	2,125
Haims	2,022
Isle-Jourdain (L')	21,658

Jardres	8,273
Jaunay-Marigny	64,326
Jouhet	5,696
Journet	4,894
Lathus-Saint-Rémy	21,525
Latillé	12,964
Lavoux	6,790
Leignes-sur-Fontaine	9,234
Lhonnaizé	7,645
Liglet	3,954
Liniers	3,973
Loudun	69,244
Luchapt	2,22
Lusignan	110,936
Lussac-les-Châteaux	27,315
Magné	4,693
Marnay	3,831
Martaizé	4,691
Mauprévoir	6,584
Mazerolles	10,503
Mazeuil	2,39
Mirebeau	28,045
Montmorillon	65,118
Montreuil-Bonnin	0,000
Monts-sur-Guesnes	7,330
Morton	4,086
Moullismes	5,152
0,000Moussac	3,204
Nalliers	5,503
Paizay-le-Sec	4,126
Payré	3,801
Persac	0,356
Pindray	3,501
Pouillé	6,136
Pressac	6,291
Puye (La)	6,830
Queaux	6,833
Quinçay	10,119
Roche-Posay (La)	31,774
Roiffé	3,841
Romagne	5,745
Saint-Clair	0,747
Sainte-Radegonde	0,829
Saint-Georges-les-Baillargeaux	33,270
Saint-Jean-de-Sauves	11,843
Saint-Julien l'Ars	28,594

Saint-Laurent-de-Jourdes	2,145
Saint-Léger-de-Montbrillais	3,386
Saint-Léomer	3,180
Saint-Pierre-de-Maillé	8,614
Saint-Savin	9,279
Saint-Saviol	0,000
Saint-Secondin	7,610
Sammarçolles	4,828
Saulgé	8,555
Savigny L'Evescault	7,555
Savigny-sous-Faye	1,110
Sèvres-Anxaumont	19,447
SIAL	49,806
Sillars	4,983
Siva-Sud	179,592
Sommières-du-Clain	4,846
Sud Vienne	108,026
Tercé	8,907
Trimouille (La)	11,476
Trois-Moutiers (Les)	11,366
Usson-du-Poitou	14,042
Valdivienne	36,999
Verrières	11,307
Vivonne	32,598
Vouillé	35,941
Voulon	4,302

Connaissance des matériaux et diamètres



Le linéaire dont le matériau et le diamètre sont connus représente :

<i>Années</i>	<i>Connaissance des matériaux et diamètres (en km)</i>	<i>Taux du patrimoine</i>
2018	944,57	71,00 %
2019	1 138,58	74,60 %
2020	1 755,81	75,58 %

Zones de collecte par Communes	Connaissance des matériaux et diamètres Assainissement (en km) Année 2020	Taux (en %)
Anché	2,176	100,00
Angliers	5,155	52,89
Antigny	3,608	53,10
Arçay	5,133	73,65
Aulnay	0,861	37,64
Availles-Limouzine	4,123	25,32
Avanton	10,809	97,83
Ayron	12,051	92,55
Beaumont – Saint-Cyr	27,405	82,59
Benassay - Lavausseau	21,573	92,11
Beuxes	3,953	100,00
Bignoux	9,679	97,56
Bonnes	11,889	93,56
Bouresse	3,881	94,32
Bourg-Archambault	1,678	100,00
Bournand	5,281	80,47
Brion	2,346	98,83
Bussière (La)	3,382	96,66
Ceaux-en-Couhé	2,459	98,50
Chalandray	7,222	75,88
Champagné-Saint-Hilaire	2,907	32,66
Champigny-en-Rochereau	11,497	100,00
Chapelle-Montreuil (La)	0,000	0,00
Chapelle-Moulière (La)	2,989	98,41
Chapelle-Viviers	3,397	58,92
Châtillon	0,000	0,00
Chauvigny	18,502	31,14
Chiré-en-Montreuil	7,098	94,26
Couhé	22,724	98,75
Dissay	25,925	85,04
Doussay - Cernay	9,687	92,93
Ferrière-Airoux (La)	0,880	36,63
Fleix	0,035	2,31
Frozes	3,897	63,79
Gençay – Saint-Maurice	26,432	99,43
Glénouze	1,384	100,00
Goux	8,852	99,94
Grand Châtellerault	469,199	69,73
Grimaudière (La)	5,010	57,47
Guesnes	0,000	0,00
Haims	1,762	87,17
Isle-Jourdain (L')	27,689	98,20
Jardres	7,634	92,28

Jaunay-Marigny	54,809	85,09
Jouhet	3,667	64,37
Journet	1,310	26,78
Lathus-Saint-Rémy	5,617	26,09
Latillé	5,540	42,74
Lavoux	6,790	100,00
Leignes-sur-Fontaine	3,634	39,36
Lhonnaizé	7,293	95,40
Liglet	2,243	56,72
Liniers	3,600	90,61
Loudun	60,363	87,18
Luchapt	2,219	100,00
Lusignan	91,462	82,45
Lussac-les-Châteaux	25,529	93,46
Magné	2,975	63,39
Marnay	3,785	98,82
Mauprévoir	6,395	97,14
Mazerolles	0,520	4,95
Mazeuil	1,454	60,83
Mirebeau	0,376	1,34
Montmorillon	64,618	99,23
Montreuil-Bonnin	0,000	0,00
Monts-sur-Guesnes	6,984	95,28
Morton	4,086	100,00
Moullismes	1,424	27,65
Moussac	0,068	2,12
Nalliers	2,923	53,11
Paizay-le-Sec	1,660	40,24
Payré	3,296	86,71
Persac	0,247	69,42
Pindray	3,496	99,88
Pouillé	5,198	84,70
Pressac	1,357	21,56
Puye (La)	6,364	93,18
Queaux	4,488	65,68
Quinçay	7,864	77,71
Roche-Posay (La)	30,285	95,31
Roiffé	3,841	100,00
Romagne	3,947	68,70
Saint-Clair	0,747	100,00
Sainte-Radegonde	0,698	84,16
Saint-Georges-les-Baillargeaux	30,223	90,84
Saint-Jean-de-Sauves	0,554	4,67
Saint-Julien l'Ars	25,538	89,31
Saint-Laurent-de-Jourdes	2,129	99,25
Saint-Léger-de-Montbrillais	3,053	90,18

Saint-Léomer	3,028	95,23
Saint-Pierre-de-Maillé	8,060	93,56
Saint-Savin	6,697	72,17
Saint-Saviol	0,000	0,00
Saint-Secondin	5,883	77,31
Sammarçolles	4,828	100,00
Saulgé	2,630	30,74
Savigny L'Evescault	7,437	98,44
Savigny-sous-Faye	0,000	0,00
Sèvres-Anxaumont	17,832	91,70
SIAL	34,177	68,78
Sillars	4,496	90,24
Siva-Sud	163,455	90,32
Sommières-du-Clain	4,091	84,43
Sud Vienne	75,511	69,90
Tercé	8,270	92,85
Trimouille (La)	8,130	70,85
Trois-Moutiers (Les)	5,007	44,05
Usson-du-Poitou	12,306	87,64
Valdivienne	34,439	93,08
Verrières	10,590	93,41
Vivonne	30,160	92,52
Vouillé	33,329	92,73
Voulon	3,987	92,67

Connaissance des dates de pose



Le linéaire dont la date de pose est connue représente :

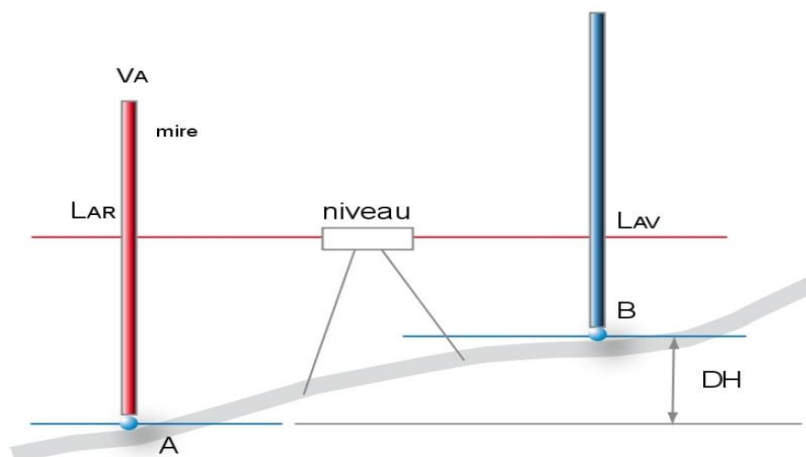
<i>Années</i>	<i>Connaissance des dates de pose (en km)</i>	<i>Taux du patrimoine</i>
2018	258	19 %
2019	262	17 %
2020	534	23 %

Zones de collecte par Communes	Connaissance des dates de poses Assainissement (en km) Année 2020	Taux (en %)
Anché	0,000	0,00
Angliers	0,000	0,00
Antigny	0,000	0,00
Arçay	1,588	22,78
Aulnay	1,028	44,95
Availles-Limouzine	0,000	0,00
Avanton	2,374	21,48
Ayron	1,789	13,74
Beaumont – Saint-Cyr	0,000	0,00
Benassay - Lavausseau	1,874	8,00
Bignoux	2,844	28,67
Bonnes	1,280	10,07
Bouresse	0,418	10,17
Bourg-Archambault	0,000	0,00
Bournand	0,000	0,00
Brion	0,000	0,00
Bussière (La)	0,317	9,06
Ceaux-en-Couhé	2,496	100,00
Chalandray	0,371	3,90
Champagné-Saint-Hilaire	1,485	16,68
Champigny-en-Rochereau	1,468	12,77
Chapelle-Montreuil (La)	0,000	0,00
Chapelle-Moulière (La)	0,429	14,14
Chapelle-Viviers	2,870	49,78
Châtillon	0,000	0,00
Chauvigny	9,256	15,58
Chiré-en-Montreuil	2,097	27,84
Couhé	1,926	8,37
Coussay-les-Bois	1,734	28,29
Dissay	5,811	19,06
Doussay - Cernay	1,709	16,39
Ferrière-Airoux (La)	0,031	1,31
Fleix	0,415	27,39
Frozes	3,504	57,36
Gençay – Saint-Maurice	26,432	99,43
Glénouze	0,000	0,00
Goux	0,181	2,05
Grand Châtellerault	243,616	41,56
Grimaudière (La)	3,167	36,33
Haims	0,000	0,00
Ingrandes	17,693	100,00
Isle-Jourdain (L')	1,419	6,32
Jardres	0,769	9,30

Jaunay-Marigny	3,983	6,18
Jouhet	0,000	0,00
Journet	0,060	1,23
Lathus-Saint-Rémy	3,207	14,90
Latillé	0,000	0,00
Lavoux	0,411	6,05
Leignes-sur-Fontaine	0,000	0,00
Lhonnaizé	0,000	0,00
Liglet	1,156	29,24
Liniers	0,000	0,00
Loudun	62,363	90,06
Luchapt	2,219	100,00
Lusignan	10,595	9,55
Lussac-les-Châteaux	4,721	17,28
Magné	0,315	6,70
Mairé	0,000	0,00
Marnay	0,920	24,02
Mauprévoir	1,664	25,28
Mazerolles	0,955	9,09
Mazeuil	0,000	0,00
Mirebeau	0,314	1,12
Montmorillon	3,721	5,72
Montreuil-Bonnin	0,000	0,00
Monts-sur-Guesnes	0,573	7,81
Morton	0,000	0,00
Moulismes	0,000	0,00
Moussac	1,910	59,59
Nalliers	0,183	3,333
Paizay-le-Sec	1,148	27,83
Payré	0,103	2,71
Persac	0,279	78,38
Pindray	0,000	0,00
Pouillé	0,324	5,28
Pressac	0,132	2,09
Puye (La)	0,738	10,81
Queaux	0,533	7,80
Quinçay	1,111	10,98
Roche-Posay (La)	14,344	45,14
Roiffé	0,000	0,00
Romagne	0,000	0,00
Saint-Clair	0,747	100,00
Sainte-Radegonde	0,701	84,62
Saint-Georges-les-Baillargeaux	5,154	15,49
Saint-Jean-de-Sauves	0,554	4,67
Saint-Julien l'Ars	4,565	15,97
Saint-Laurent-de-Jourdes	0,000	0,00

Saint-Léger-de-Montbrillais	0,000	0,00
Saint-Léomer	0,000	0,00
Saint-Pierre-de-Maillé	0,000	0,00
Saint-Savin	0,179	1,93
Saint-Saviol	0,000	0,00
Saint-Secondin	0,762	10,01
Sammarçolles	0,000	0,00
Saulgé	5,180	60,55
Savigny L'Evescault	0,946	12,53
Savigny-sous-Faye	0,000	0,00
Sèvres-Anxaumont	2,586	13,30
SIAL	16,407	33,02
Sillars	4,982	100,00
Siva-Sud	28,179	15,57
Sommières-du-Clain	0,000	0,00
Sud Vienne	15,393	14,25
Tercé	1,884	21,15
Trimouille (La)	0,468	4,08
Trois-Moutiers (Les)	4,051	35,64
Usson-du-Poitou	1,306	9,30
Valdivienne	6,636	17,94
Verrières	0,561	4,95
Vivonne	4,970	15,25
Vouillé	4,361	12,13
Voulon	4,303	100,00

Connaissance de l'altimétrie



Le linéaire dont l'altimétrie est connue représente :

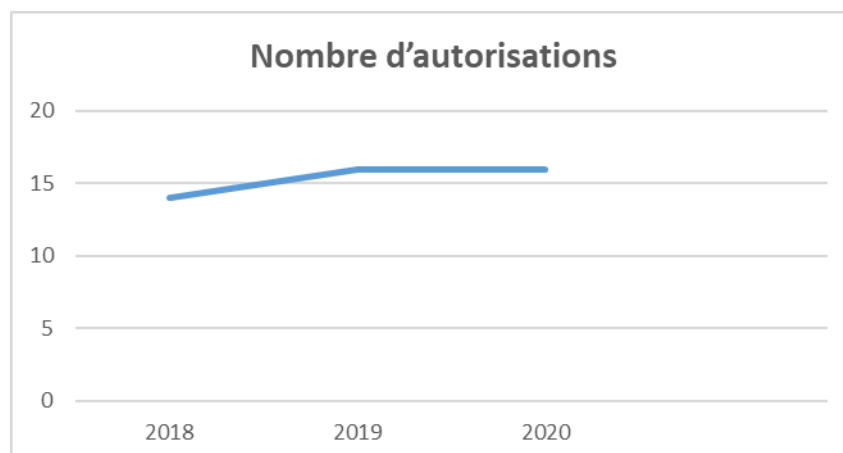
Années	Connaissance de l'altimétrie (en km)	Taux du patrimoine
2018	548,53	41 %
2019	705,58	46 %
2020	1 193,79	51 %

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau, délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.



<i>Années</i>	<i>Nombre d'autorisations</i>
2018	14
2019	16
2020	16



Nombre de conventions de rejets au réseau de collecte des eaux usées

Cet indicateur recense le nombre de conventions de rejets d'effluents industriels dans le réseau, délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

Années	Nombre de conventions
2018	18
2019	22
2020	22 (*)

conventions (*)

- **Availles-Limouzine : Boulangerie Nault**
- **Celle L'Evescault : EUROFINS CEREP** : recherche en pharmacologie
- **Chaunay : Chenil VUZE Gilles** : pension pour chiens et chats
- **Chiré-en-Montreuil : Autoliv Isodelta** : fabrication de produits automobiles (volants...)
- **Dissay : Transport Antoine** : nettoyage de citerne alimentaire
- **Fleuré** :
 - ✚ **TOUTOU MINOU** : pension pour chiens et chats
 - ✚ **Transport Jammet** : transport marchandise et denrées périssables
- **Gençay** :
 - ✚ **Thouvenin** : découpe de carcasses de porc et préparation de charcuterie crue et cuite
 - ✚ **Intermarché**
- **Loudun** :
 - ✚ **Label Auto** : lavage VL + PL + citerne
 - ✚ **Les Lavandières** : nettoyage industriel de linge professionnel
- **Lusignan : APERAM** : fabrication de miroirs
- **Mirebeau** : Marie Surgelés
- **Roches Prémarie : GFA** : élevage et dressage de chevaux
- **St Pierre d'Exideuil** :
 - ✚ **PBL Blount International** : motoculture
- **Les Trois-Moutiers** :
 - ✚ **Garage Garnier** : garage + station-service
 - ✚ **Garage Martin** : garage + station-service + station lavage
 - ✚ **Foyer logement** : foyer pour personnes âgées (26 résidents)
 - ✚ **EHPAD** : maison de retraite (59 résidents)
- **Vivonne** :
 - ✚ **Vivonne viande** : découpe de carcasse de viande bovine et conditionnement
 - ✚ **Viande service** : découpe de carcasse de viande bovine et conditionnement
 - ✚ **Vins Fromaget** : négoce de vins

Conformité de la collecte (P203.3 validée par la Police de l'Eau)



<i>Années</i>	<i>Conformité de la collecte</i>
2018	88 %
2019	100 %
2020	%

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3 validée par la Police de l'Eau)

(uniquement pour les stations de capacité supérieure à 2000 EH)

<i>Années</i>	<i>Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées</i>
2018	99 %
2019	98 %
2020	%

Les 2 % de non-conformité concernent les stations suivantes : Bignoux, Jardres, Leignes sur Fontaine, Persac, Saint-Savin, Saulgé et Savigny L'Evescault.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

C'est le nombre de débordements chez les usagers sur 1 000 habitants desservis
Incidents ayant provoqué des demandes d'indemnisations de la part d'un usager.



<i>Années</i>	<i>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</i>
<i>2018</i>	0,033 pour 1000 habitants
<i>2019</i>	0,017 pour 1000 habitants
<i>2020</i>	<i>0,015 pour 1000 habitants</i>

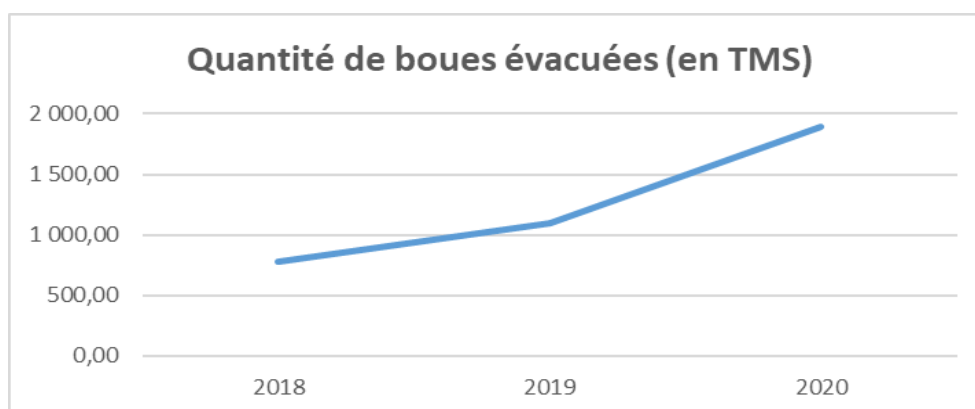
4 débordements constatés en 2020.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par les stations d'épuration.



<i>Années</i>	<i>Quantité de boues évacuées (en TMS)</i>
2018	782,47
2019	1 097,00
2020	1 896,86



Taux de boues issues des ouvrages par habitant

C'est la quantité de boues, en kilos, issues des ouvrages d'épuration par habitant.

<i>Années</i>	<i>Taux moyen des boues issues des ouvrages / habitant</i>
2019	6,18
2020	7,11

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

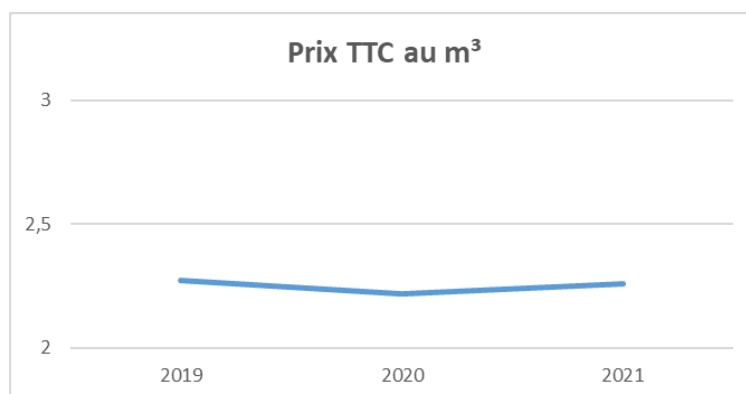
Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.



<i>Années</i>	<i>Prix TTC au m³</i>	<i>Evolution</i>
2019	2,275	
2020	2,22	- 2,41 %
2021	2,26	+ 1,80 %

Baisse de redevance « Modernisation des réseaux » de l'Agence de l'Eau en 2019.

Cette variation doit être appréciée en fonction des évolutions des périmètres.



Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

C'est le rapport entre le nombre d'abonnés assainissement sur le nombre d'abonnés eau sur le périmètre en maîtrise ouvrage assainissement.

(nombre d'abonnés assainissement/nombre d'abonnés eau) (nombre d'habitants eau/nombre d'habitants assainissement)*



<i>Années</i>	<i>Taux de desserte par réseaux de collecte EU</i>
2018	83 %
2019	84 %
2020	86 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements et
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.



Années ***Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte EU***

<i>2018</i>	40
<i>2019</i>	57
2020	57

Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

<i>Années</i>	<i>Indice de connaissance des rejets en milieu naturel</i>
2018	80
2019	80
2020	80

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P254.3 validée par la Police de l'Eau)

(uniquement pour les stations d'une capacité supérieure à 2 000 EH)

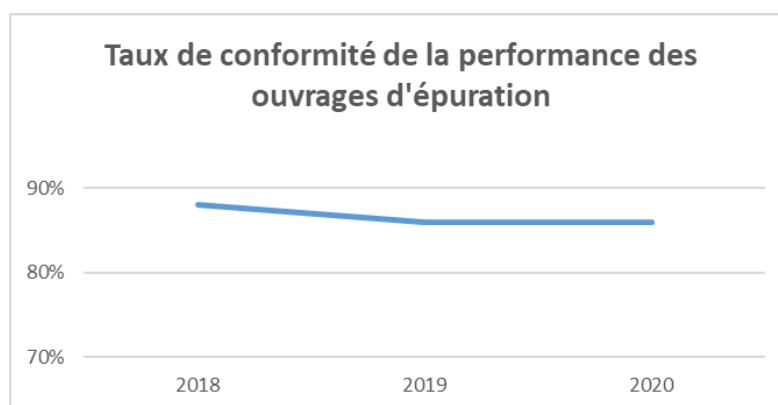
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de qualité de traitement de celle-ci, que ce soit en charge hydraulique ou en pollution, sont à exclure.

Conformité des performances des équipements d'épuration = nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés x 100



Années	Bilans réalisés	Bilans conformes	Taux de conformité
2018	362	317	88 %
2019	518	441	86 %
2020	576	493	86 %



**Conformité de la performance par rapport à l'acte individuel
(validée par la Police de l'Eau)**

Années	Conformité de la performance par rapport à l'acte individuel
2018	88 %
2019	89 %
2020	%

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Cet indicateur mesure le pourcentage de la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.



Années	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées
2018	100 %
2019	100 %
2020	100 %

Points noirs (P252.2)

C'est le nombre de points noirs sur 100 km de réseau

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

<i>Années</i>	<i>Points noirs sur 100 km de réseau</i>
2018	0,449
2019	1,378
2020	1,509

35 points noirs en 2020.

Taux de curage des réseaux



<i>Années</i>	<i>Taux de curage des réseaux</i>
2018	12,00 %
2019	8,00 %
2020	6,32 %

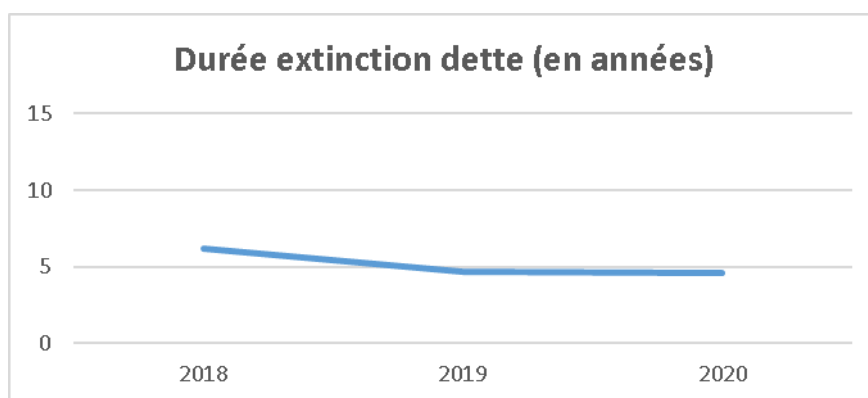
Soit **146,608 km** de réseaux curés en 2020.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.



<i>Années</i>	<i>Durée extinction dette (en années)</i>
2018	6,2
2019	4,7
2020	4,6

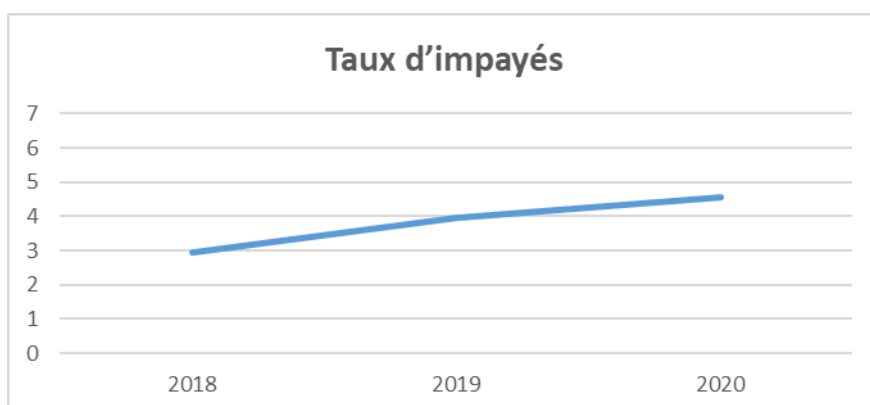


Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



<i>Années</i>	<i>Taux d'impayés (en %)</i>
2018	2,94
2019	3,94
2020	4,54



Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.



<i>Années</i>	<i>Nombre de réclamations</i>	<i>Nombre de réclamations pour 1000 abonnés</i>
2018	42	0,75
2019	78	0,73
2020	86	0,85

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2020

Périmètre ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Eaux de Vienne Siveer

Eaux de Vienne – Siveer assure la compétence assainissement non collectif sur une partie importante du département de la Vienne (244 communes en 2020) :

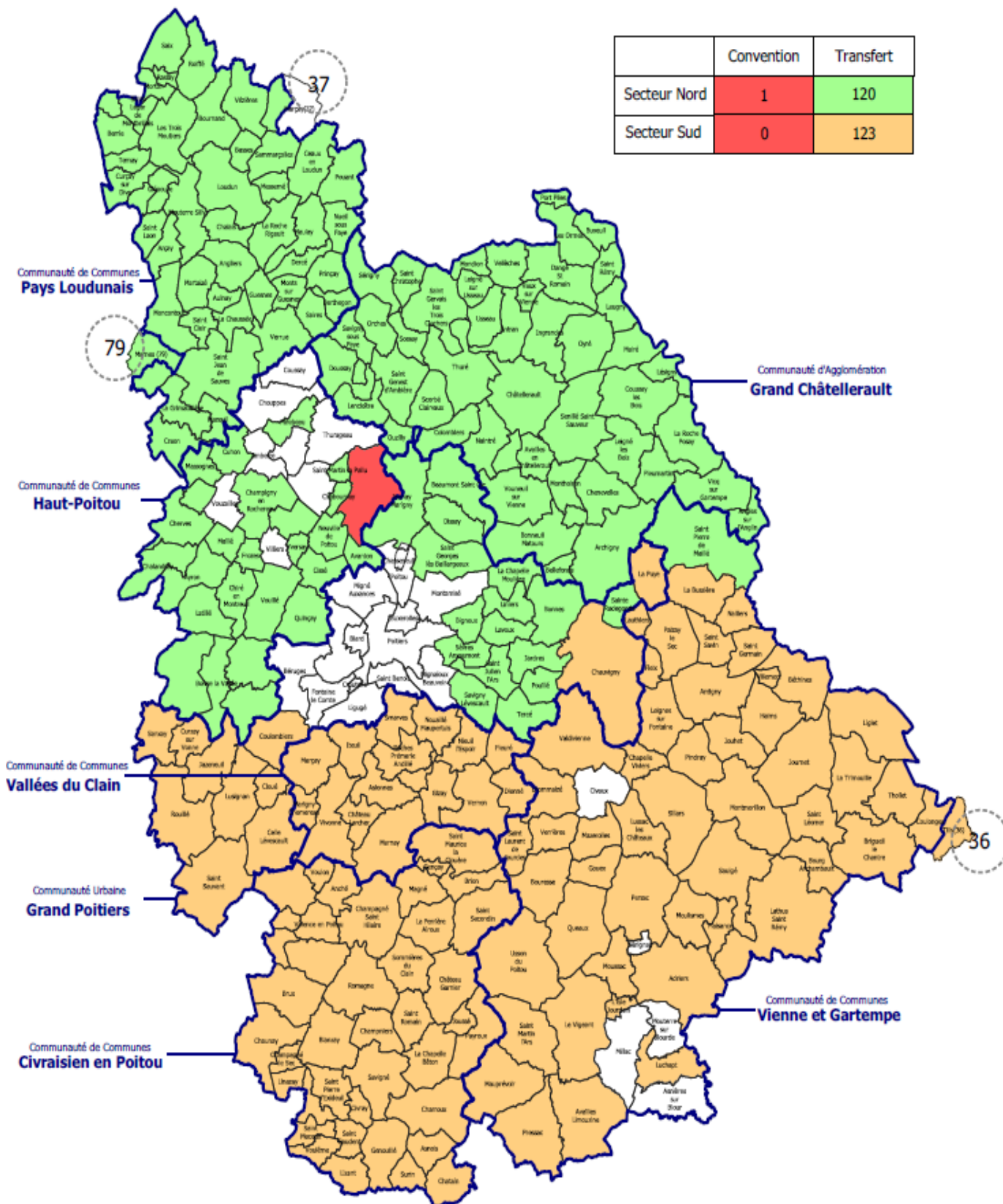


Liste des transferts Assainissement Non Collectif au 01/01/2020

- Jaunay-Marigny
- Jouhet
- Montmorillon
- La Roche-Posay

Secteurs d'intervention SPANC 2020 et contours d'EPCI

	Convention	Transfert
Secteur Nord	1	120
Secteur Sud	0	123



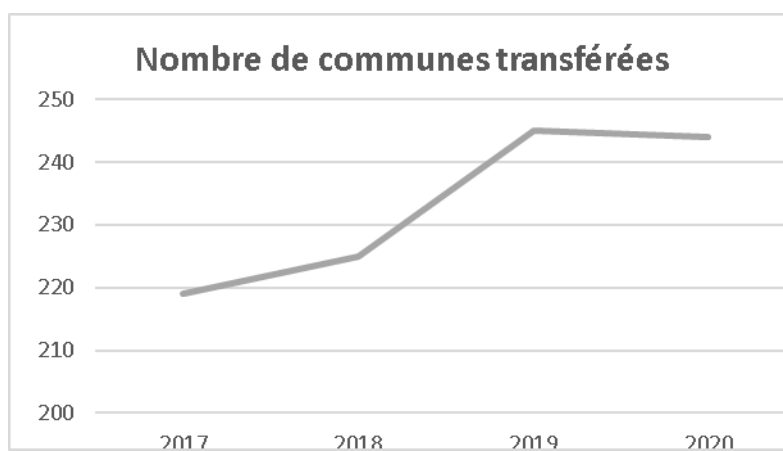
Nombre des Communes du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

244 Communes qui ont transféré leur compétence assainissement non collectif à Eau de Vienne (communes fusionnées comprises)



Années	Nombre de communes transférées
2017	219
2018	225
2019	245
2020	244

(Nombre diminué en 2020 car fusion de communes)



Nombre d'installations ANC sur le périmètre en maîtrise d'ouvrage

38 745 installations



Bilan des dossiers traités en 2020 :

- **4 148 dossiers traités en 2020**
 - 521 Vérifications de la conception
 - 415 Visites de réception de l'installation
 - 1 114 Diagnostics vente immobilière
 - 2 025 Contrôles de Bon Fonctionnement
 - 56 Communes en Opération Groupée de Réhabilitation avec Subvention de L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - 17 Dossiers en Réhabilitation avec Subvention du Conseil Départemental de la Vienne

Indicateurs :

• **Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.



- **73 228 habitants desservis** (habitants = nombre d'habitations : 38 745 x 1,89)

<i>Années</i>	<i>Nombre habitations équipées</i>	<i>Nombre habitants desservis</i>
2017	33 622	61 192
2018	34 219	62 963
2019	38 031	69 216
2020	38 745	73 228

- **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

- **100 /100 pour les éléments obligatoires.**

Eaux de Vienne n'assure pas les éléments facultatifs du calcul de l'indice qui concerne l'entretien par Eaux de Vienne des installations en domaine privé (40 points).

- **Taux de réclamations**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

22 réclamations en 2020, soit un taux de :

- **0,31 réclamation pour 1 000 abonnés au service**



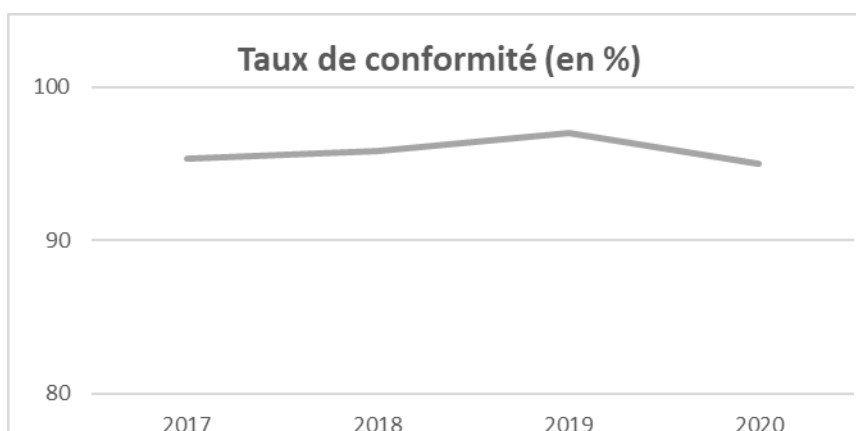
- **Taux de Conformité des installations neuves**

1) Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations travaux neufs contrôlées conformes et le nombre total d'installations contrôlées.

- **95,00 % soit 394 installations conformes sur 416 installations contrôlées**



<i>Années</i>	<i>Nombre d'installations contrôlées</i>	<i>Nombre d'installations conformes</i>	<i>Taux de conformité</i>
2017	535	510	95,33%
2018	550	527	95,88%
2019	531	513	97,00%
2020	416	394	95,00%



- **Taux de Conformité des installations contrôlées en 2020**

2) Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations lors des campagnes de Bon Fonctionnement et le nombre total d'installations contrôlées (classement sur la base de la nouvelle grille du Ministère (arrêté du 27 avril 2012))

- **25% soit 515 installations d'assainissement non collectif en Bon Fonctionnement sur 2 025 installations contrôlées**

5% installations classées en : Absence d'installation avec obligation de travaux dans les meilleurs délais

22% Installations classées Non conformes cas a, avec obligation de travaux sous 4 ans

48% Installations classées Non conformes cas c, avec obligation de travaux en cas de vente uniquement

Années	Nombre d'installations contrôlées	Nombre d'installations en Bon Fonctionnement
2017	1 046	284
2018	1 347	308
2019	912	228
2020	2 025	515

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

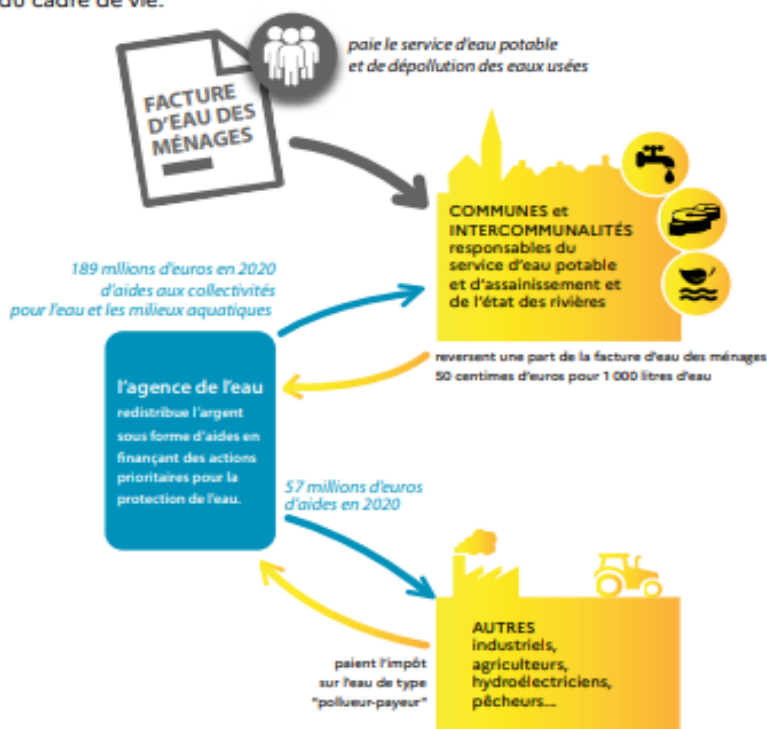
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Ed. mars 2021

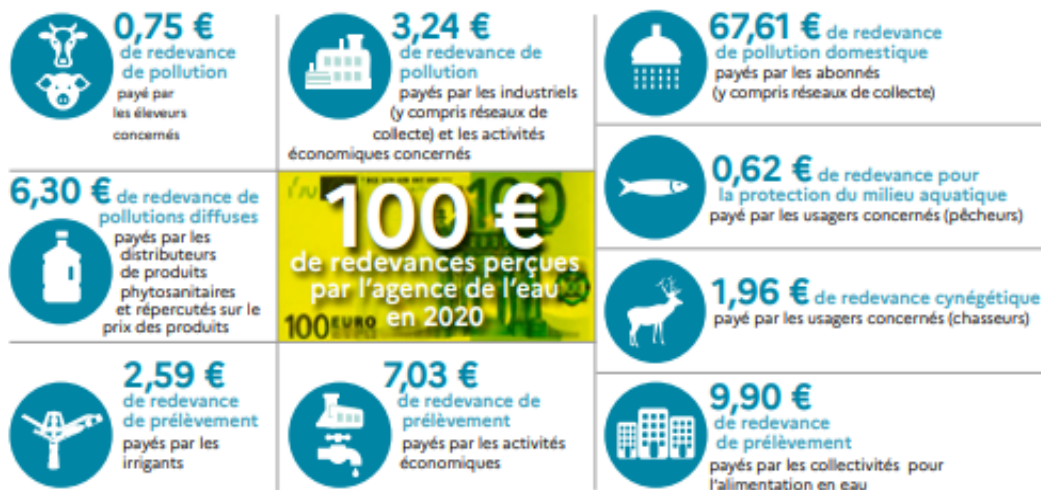
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

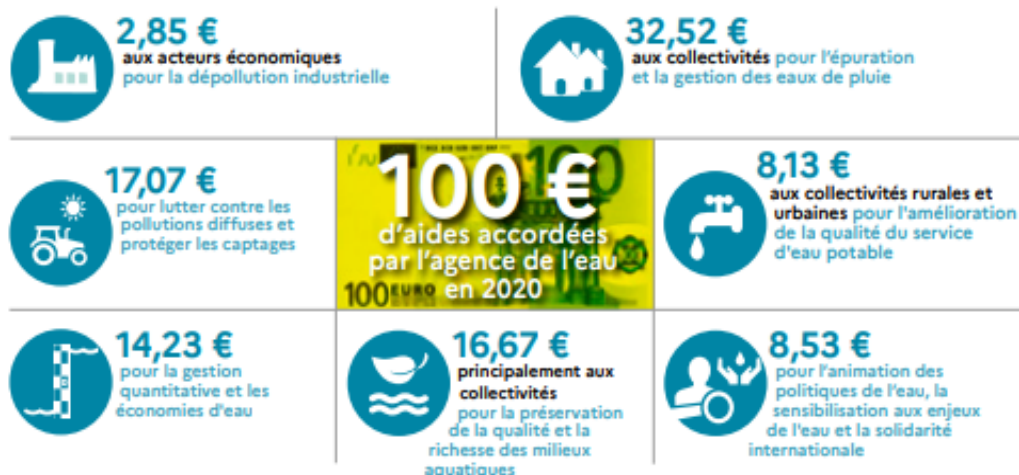


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental

« France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits.

Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.

Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>



PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

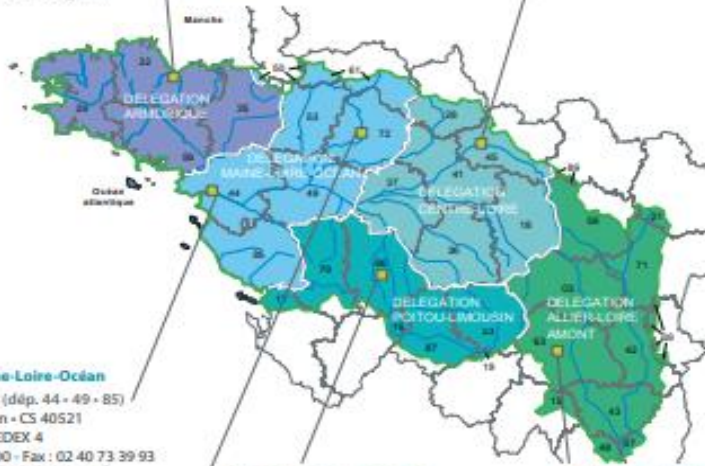
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

7 rue de la Goélette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire aval

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmillat sud - CS 40039
63370 LEMPODES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-aval@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

les inondations
et le milieu marin

L'eau

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Révision : AELBOC - mars 2021

Impression : Dupl'Print - Impression sur papier PEFC®

Credits photos : agence de l'eau Rhône-Meuse - iStockphoto.com, Jean-Louis Aubert - visual communication MTE - PEFC

NOTE D'INFORMATION

Report annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

